

DOCUMENTATION DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

4

JULES FOURNIER Biographie et textes choisis



par
Alonzo Le Blanc

JULES FOURNIER

Biographie et textes choisis

**Les membres du Conseil
de la langue française**

Monsieur Michel PLOURDE, président
Monsieur Gérard LAPOINTE, secrétaire
Madame Sheila Mc LEOD ARNOPOULOS
Madame Louise DESCHATELETS
Monsieur Jean-Charles FALARDEAU
Madame Alanis OBOMSAWIN
Monsieur Jean-Marcel PAQUETTE
Monsieur Michel RIOUX
Madame Madeleine THIBAUT-BERTHIAUME
Monsieur Henri TREMBLAY
Monsieur Pierre VADEBONCOEUR
Madame Manon VENNAT

JULES FOURNIER

Biographie et textes choisis

par

Alonzo Le Blanc



**Conseil de la
langue française**

Cet ouvrage a été publié
par le service des communications
sous la direction de Léo Gagné

Collaboratrices:

Sylvie Dugas
Service des communications
Francine Gagné
Secrétariat du Conseil

Graphiste:

Jean Miller, graphistes inc.

© 1980 Éditeur officiel du Québec

Tous droits de traduction et d'adaptation, en
totalité ou en partie, réservés pour tous les
pays. Toute reproduction pour fins commer-
ciales, par procédé mécanique ou électronique,
y compris la microreproduction, est interdite
sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel
du Québec.

Dépôt légal — 4^e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-04128-7

Table des matières

	Page
PRÉFACE	7
BIOGRAPHIE	9
TEXTES CHOISIS	
• Ce canon boer	19
• De l'œuvre anonyme à l'œuvre signée: le style	20
• Sur l'absence d'une critique véritable et l'indifférence des gens pour les choses de l'esprit	21
• Pour un sujet de travail scolaire (sur la langue française)	23
• La langue française au Canada	24
• Examen de conscience	28
• Comment s'élabore la politique d'une nation	30
• En marge d'un discours	31
• Autour d'un manifeste	36
• Au Congrès canadien-français	40
• Au Congrès canadien-français de l'Ontario, M. Laurier change subitement d'attitude. Son discours d'hier soir	44
• Au Congrès canadien-français, un écho de l'assemblée de Bourassa	47
• La presse et l'impérialisme	50
• Comment on veut étrangler la liberté de presse	53
BIBLIOGRAPHIE	59
I. Sources	61
II. Études	66

Préface

Le Conseil de la langue française a le mandat de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec sous le rapport notamment de la qualité de la langue.

Pour s'acquitter de son mandat qui lui a été confié par la Charte de la langue française, le Conseil poursuit des recherches, procède à des analyses de situations, consulte et informe le public. Tout en gardant son caractère d'organisme consultatif auprès du gouvernement, il peut aussi encourager par des moyens appropriés la promotion de la qualité de la langue française chez les individus ou au sein des groupes et associations.

C'est ainsi qu'en octobre 1979, à l'occasion du colloque organisé par le Conseil de la langue française sur le thème de la qualité du français au Québec deux ans après l'entrée en vigueur de la Loi 101, un des journalistes conférenciers avait suggéré que le Conseil décerne des prix d'excellence ou des bourses de perfectionnement pour favoriser la qualité de la langue chez les reporters et les journalistes.

Le Conseil de la langue française a retenu cette suggestion et l'a soumise pour étude et recommandation à l'un de ses comités. Suite aux propositions de ce comité, le Conseil a créé *le prix Jules Fournier*, qui sera décerné annuellement à un journaliste de la presse québécoise pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française.

Ce prix n'est destiné pour le moment qu'aux journalistes de la presse écrite et nous nous limitons pour commencer aux quotidiens de langue française du Québec. Nous ne doutons pas que des journalistes de la presse hebdomadaire et des magazines puissent parfois se distinguer davantage sur le plan de la qualité, à cause du temps dont ils disposent et du soin qu'ils apportent à la rédaction de leurs textes. Mais, au point de départ, nous croyons qu'il est justifié d'encourager la qualité de la langue chez les journalistes dont les écrits se retrouvent quotidiennement entre les mains d'un grand nombre de lecteurs québécois.

Ce prix veut reconnaître chez ces journalistes l'originalité du style, la clarté et la rigueur de la langue, la manifestation de qualités stylistiques, la correction de la phrase française (orthographe et syntaxe), l'utilisation enfin d'un vocabulaire accessible à la majorité des Québécois en même temps que l'emploi d'une langue comprise par l'ensemble des francophones.

Le prix du Conseil de la langue française portera le nom d'un journaliste, Jules Fournier (1884-1918), qui travailla successivement à *La Presse*, au

Canada, au *Devoir* et à la *La Patrie*, succéda à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et fonda aussi son propre journal *L'Action*.

Pendant toute sa vie, Jules Fournier fut un ardent défenseur de la qualité de la langue journalistique. Extrêmement sensible à la responsabilité de l'écrivain face à son public, convaincu que le défaut majeur du journaliste canadien est de rechercher l'anonymat pour éviter l'effort nécessaire à une «œuvre signée», il se fit l'apôtre de la qualité et de la correction et «s'intéressa jusqu'à la fin avec la même ardeur, avec le même patriotisme passionné... à l'avenir de la langue française en notre pays.»¹

Journaliste, traducteur, critique et polémiste, Jules Fournier avait développé chez lui, par une discipline personnelle et au contact des grands écrivains français, une netteté de pensée, une clarté d'expression, une richesse de vocabulaire et une originalité de style qui lui assurent une place de choix dans notre littérature québécoise.

À l'occasion de la création du *prix Jules Fournier*, le Conseil de la langue française a fait préparer par monsieur Alonzo Le Blanc, professeur à l'Université Laval, une biographie de ce journaliste et une anthologie de ses œuvres. Nous sommes heureux de présenter cet ouvrage au public, en hommage à ce grand serviteur québécois de la langue française.

MICHEL PLOURDE, *président*
Conseil de la langue française

1. Olivar Asselin, *Préface à l'Anthologie des poètes canadiens*, par Jules Fournier, Granger et Frères éditeurs, Montréal, 1920.

Biographie

« Jules Fournier est probablement, à tout prendre, l'intelligence la plus complète et la plus fine qui ait encore paru parmi nous. En politique, en littérature, en pédagogie, en linguistique, en histoire, il aura pensé juste ».

« Son œuvre parle par elle-même, aucun commentaire ne la pourrait grandir ».

Olivar Asselin

Jules Fournier (1884-1918)

Fils d'Isaïe Fournier, cultivateur, et de Marie DesRochers, Jules Fournier naît à Coteau-du-Lac, comté de Soulanges, le 23 août 1884. Il est l'aîné d'une famille qui comptera quatre enfants, une fille et trois garçons. À l'école du village, il eut comme professeur un Lorrain du nom de Michel Weber qui, constatant la vive intelligence de l'enfant, suggéra aux parents de le mettre au collège. Après avoir fait ses éléments latins auprès du vicaire de la paroisse, il entre en 1897 au Séminaire de Valleyfield. Avec Émile Léger et Maxime Raymond, il y sera l'un des élèves préférés de l'abbé Lionel Groulx, alors professeur de rhétorique, qui semble avoir exercé sur lui une influence marquante et qui dira de lui dans ses *Mémoires*:

« En ces causeries à bâtons rompus, mais dirigées, aiguillonnées par mes jeunes compagnons de promenade, aurai-je aidé Fournier à former le premier noyau de ses idées nationalistes? Je n'en sais rien. Lui seul aurait pu le dire.

C'était un élève difficile qui exigeait beaucoup de ses maîtres. Ses lectures — celles d'un infatigable liseur — le mettaient en avance sur ses camarades, et le dirai-je, sur la plupart de ses professeurs. Il souffrait de ne pas trouver autour de soi tout l'aliment dont il sentait un irrépressible besoin. De là, je crois, cet état de mécontentement, cet esprit frondeur qui s'était développé en lui. Il était l'oiseau en cage ».

(Lionel Groulx, *Mes mémoires*, tome I, p. 85-86)

Cet étudiant, fort en version latine, en narration française et en histoire (1^{er} prix en histoire, à la fin de sa rhétorique, 1901-1902), devra discrètement quitter le collège, en décembre 1902, à la suite d'un incident où il s'était moqué du directeur, l'abbé Pierre Sabourin. Ses études officielles étaient terminées, mais il poursuivra toute sa vie, en autodidacte, sa formation intellectuelle et sa recherche de la vérité.

À l'automne 1903, Jules Fournier entre à *La Presse*, comme simple nouvelliste. C'est là qu'il connut Colette Lesage, Albert Laberge, qui fut son confident, et surtout Olivar Asselin qui, de dix ans son aîné, était alors directeur de l'information à ce journal. Dans la préface de *Mon Encrier*, Asselin rappelle que la prose de Fournier, à ses débuts, n'était pas parfaite, mais que le jeune reporter, dès cette époque, « avait constamment dans sa poche quelque chef-d'œuvre de la littérature classique française ». En 1904, Fournier passe au *Canada*, où il sera courriériste parlementaire à Ottawa. Il se liera d'amitié avec Marcel Bernard. En 1905, on le charge d'une mission qui allait lui permettre de donner sa pleine mesure: qu'advient-il des Franco-Américains? Jules Fournier parcourt systématiquement toute la Nouvelle-Angleterre. Il fait l'inventaire de toutes les villes et paroisses où se situent des groupes francophones, au Massachusetts,

au New-Hampshire et au Rhode Island. Il publie alors sous le titre «Chez les Franco-Américains», avec comme sous-titre «Étude sur la situation économique, politique et religieuse des citoyens d'origine canadienne-française de l'est des États-Unis», une remarquable série d'articles, bien documentés et portant un jugement lucide sur les chances de survie d'une minorité francophone au sein d'une population massivement anglophone. Ce reportage, paru dans *Le Canada*, du 30 octobre 1905 au 18 janvier 1906, constitue aujourd'hui un document de 83 pages (format lettre) qui, soixante-quinze ans après la visite de Fournier et une fois accomplie l'assimilation de ces gens, pourrait s'intituler: «Comment meurent les minorités...». Ces articles mettent en lumière le talent de leur auteur qui, en 1906, est promu rédacteur politique du *Canada*. L'allégeance libérale s'inscrit alors dans le cheminement naturel de Fournier, lui-même issu d'une famille modeste, mais libérale.

Pour situer la carrière et la pensée de Jules Fournier, il faut se rappeler l'effervescence nationaliste qui anime la collectivité canadienne-française au début du siècle. La présence à la tête du gouvernement canadien de Wilfrid Laurier, premier ministre de 1896 à 1911, la parole enflammée d'Henri Bourassa, député de Labelle, la fondation de la Ligue nationaliste en 1903, le problème des écoles françaises dans les autres provinces, la question de la participation militaire du Canada à la défense de l'empire britannique, tous ces éléments furent l'occasion de luttes épiques. Au cœur de tous les débats, on trouve le problème de la langue française. «Quand on veut tuer un peuple, on le tue par la langue», disent depuis toujours les porte-parole des minorités dans le monde.

Disciple d'Henri Bourassa, Fournier a vite perçu les points faibles de la politique fédérale dirigée par Wilfrid Laurier, ainsi que les aspects excessifs du culte que ses compatriotes vouent à cette personnalité. Il dénonce le traitement injuste infligé à la collectivité canadienne-française, s'élevant en particulier contre les législations scolaires et contre la politique d'immigration qui avaient pour résultat de rendre minoritaires les communautés francophones des autres provinces. Il attaque donc en la démythifiant la grande figure du Chef à Ottawa, soumis aux visées de l'impérialisme britannique, et il appelle ses compatriotes à une conscience politique fondée sur la raison plutôt que sur les sentiments.

Dès 1904, Fournier collabore au journal *Le Nationaliste*, sous le pseudonyme de Pierre Beaudry. L'un de ses premiers articles s'intitule: «Ce canon boer», qu'il qualifie de «bronze assassin», «triste souvenir d'une triste guerre» qui a coûté des milliers de soldats à la Patrie. Sous le titre «L'exploitation des Princes», il s'élève contre la politique de Londres faisant «colporter l'impérialisme par un monsieur, le Prince de Galles, à qui nous ne pourrions répliquer sans nous voir accusés de lèse-majesté».

En 1908, Fournier devient directeur du *Nationaliste* où il remplace son ami Olivar Asselin. Pour un article intitulé «Prostitution de la justice», sir Lomer Gouin lui intente une poursuite en libelle diffamatoire. Condamné à trois mois de prison sans appel par le juge Langelier, le 12 juin 1909, il séjourne dix-sept jours à la prison de Québec et y rédige ses *Souvenirs de prison*, chef-d'œuvre d'humour, paru en 1910 avec une préface d'Asselin. En août et septembre 1909, Fournier fait un premier voyage en Europe.

Membre de la première équipe du *Devoir*, au début de 1910, il quitte bientôt ce journal et devient correspondant pour *La Patrie*. Ce sera pour lui l'occasion d'un deuxième et d'un troisième voyage en Europe, aux cours desquels il se liera avec Thérèse Surveyer, qu'il épousera en 1912. Il en profitera aussi pour rendre visite à des écrivains français qu'il admirait depuis longtemps: Jules Lemaître, Anatole France, le poète Mistral et le journaliste Henri de Rochefort.

En 1911, Jules Fournier fonde enfin son propre journal, *L'Action*, hebdomadaire qu'il rédige presque seul jusqu'en avril 1916 (247 numéros). La tenue exceptionnelle de ce journal, la valeur de son contenu, sa dimension culturelle, sa qualité littéraire, sa mise en pages même l'ont classé depuis longtemps parmi les meilleurs journaux de l'histoire de la presse au Québec et au Canada. Fournier s'y intéresse en particulier à la politique municipale. Élu échevin en 1915, il se verra cependant acculer à des difficultés financières (trop peu de lecteurs: on préfère *La Presse*!) et devra mettre fin à cette entreprise exaltante aussi bien qu'épuisante.

En 1917, Fournier est nommé traducteur au Sénat. C'est alors qu'il rédige ses essais plus élaborés sur le nationalisme de Bourassa et sur «la Langue française au Canada», dont on trouvera de larges extraits dans les pages qui suivent. Il rêvait alors de fonder une revue littéraire et artistique dans le genre du *Mercur de France*, qu'il lisait régulièrement.

Le 16 avril 1918, Fournier meurt à Ottawa, emporté par une pneumonie ou, vraisemblablement, par la grippe espagnole. Il laissait derrière lui son épouse qui lui survécut de longues années et son fils Marc, qui fit carrière à Montréal.

En 1920, parut une première édition de *l'Anthologie des Poètes canadiens* préparée par Jules Fournier et complétée par Olivar Asselin, qui en signa la préface. Fournier avait été pour Asselin un compagnon de combat contre les pouvoirs de l'époque, mais aussi un ami intime et fidèle, désintéressé au point de quitter en 1908 une carrière de tout repos au Canada pour prendre la relève d'Asselin à la direction du *Nationaliste*, au maigre salaire de vingt dollars par semaine. Dans cette préface de *l'Anthologie des Poètes*, Asselin rappelle l'attachement de Fournier à la langue française:

«Il s'intéressa jusqu'à la fin avec la même ardeur, avec le même patriotisme passionné et maladif, à l'avenir de la langue française en notre pays. Pour les beaux yeux de cette noble dame, il eut à lui seul accepté bataille du Canada anglais tout entier, y compris les parlementaires de qui il relevait comme traducteur au Sénat. Même on le vit maintes fois, par scrupule intellectuel, tourner le dos à la bohème, s'imposer pendant des semaines une dure discipline, pour pouvoir traduire en ce français limpide qu'il avait appris de ses bons maîtres Racine, Voltaire, Louis Veuillot et Anatole France, de l'anglais à faire vomir un reporter du *Montreal Star*. Ce fidèle serviteur de la langue, de la pensée française, il se moquait, et à bon droit, de ce qui, dans la bouche de journalistes qui ruminent leurs lieux communs avec la même délectation que les bœufs leur paille, prenait le nom prétentieux de littérature canadienne».

Enfin, dans la préface de *Mon Encrier*, recueil d'articles de Fournier publié en 1922 par les soins de son épouse, Asselin complétera le portrait du jeune journaliste disparu prématurément: «Jules Fournier est probablement, à tout prendre, l'intelligence la plus complète, et la plus fine qui ait encore paru parmi nous. En politique, en littérature, en pédagogie, en linguistique, en histoire, il aura pensé juste». Et plus loin: «Son œuvre parle par elle-même, aucun commentaire ne la pourrait grandir».

Les attaques virulentes de Fournier contre les «establishments» politiques et littéraires de l'époque lui firent plus d'ennemis que d'amis. Peu de députés — s'il en fut — assistèrent à son service funèbre à la cathédrale d'Ottawa; peu d'intellectuels accompagnèrent sa dépouille à son dernier repos au cimetière de la Côte-des-Neiges, sur le terrain de la famille Surveyer. De rares articles évoquèrent sa mort dans les journaux. Mais ceux qui avaient travaillé à ses côtés, ceux qui l'avaient lu de son vivant, ceux qui le découvrirent après sa mort grâce à *Mon Encrier* ou aux *Souvenirs de Prison* furent irrésistiblement séduits et conquis par sa rigueur intellectuelle, par la netteté de sa pensée, par la richesse de son vocabulaire, par son ironie, en un mot, par son exceptionnelle maîtrise de la langue française. Au nombre des auteurs qui lui ont consacré des pages ou une admiration fervente, mentionnons Claude-Henri Grignon, Victor Barbeau, Albert Pelletier, Rex Desmarchais, Jean-Charles Harvey, François Hertel, Roger Duhamel, Luc Lacourcière, Adrien Thério qui lui a consacré une thèse de doctorat publiée sous le titre *Jules Fournier, journaliste de combat*, (Fides, 1954, 245 p.) et, enfin, Jacques Hébert qui a ré-édité les *Souvenirs de Prison*.

Le présent opusculé, préparé à la demande du Conseil de la langue française, a comme objectif de faire connaître brièvement la vie et l'œuvre de Jules Fournier. Les trois cent cinquante pages de *Mon Encrier*, ré-éditées chez Fides en 1965, ne constituent, en fait, que la partie visible d'une œuvre journalistique dont la masse, à la façon d'une banquise, reste voilée sous l'anonymat des articles

non signés par le jeune reporter. Nous avons choisi de présenter ici quelques extraits traitant de la vie journalistique elle-même, des problèmes encore vivaces inhérents à l'usage de la langue française en Amérique, et enfin, de sujets qui intéressent la collectivité québécoise conçue comme foyer de culture, sujets qui préoccupaient ardemment Jules Fournier et auxquels il consacra les meilleures années de sa brève existence. Ces pages sont suivies d'une bibliographie indiquant les sources où chacun pourra ensuite à loisir s'abreuver.

ALONZO LE BLANC
Département des littératures
Université Laval
Québec

Textes choisis

Ce canon boer¹

Il y a quelque temps, les journaux de l'Angleterre nous apportaient la nouvelle que le conseil des municipalités de Londres avait refusé — par une majorité de soixante-quatorze contre quarante — d'accepter, pour en orner une place publique, un canon pris aux Boers pendant la guerre sud-africaine. Et la raison, celle qu'on avoue, c'est que le peuple boer étant maintenant anglais par la conquête, il serait inconvenant de perpétuer, par de tristes reliques, le triste souvenir d'une triste guerre.

Au lieu de s'étaler dans un square, la pièce d'artillerie sera donc reléguée dans un musée quelconque, et messieurs de la grande boucherie dormiront tranquilles, convaincus d'avoir passé le premier coup d'éponge sur une page déshonorante.

La décision du conseil est un désaveu de l'injuste guerre qui a coûté vingt-cinq mille soldats à la Patrie; cela nous confirme dans l'idée qu'il se trouve en Angleterre des hommes de cœur voyant avec un amer regret se perpétrer les horreurs qui, pour quelques morceaux de terre ajoutés aux possessions de la Grande-Bretagne, mettent autant de taches à son drapeau. Ceux-là ont compris quelle impudeur ce serait de placer sous les yeux de leurs arrière-neveux l'ex-voto d'une infamie: ils savent également, ceux-là, qu'un peuple écrasé n'est pas un peuple conquis, et que, pour cette raison, les Boers ne sont pas Anglais, ne le seront jamais.

Les papas londonniens allant à la promenade avec leurs fils, ne seront plus exposés à mentir à ces innocents qui voudront savoir, peut-être, d'où est venu le canon toujours muet et comme affalé sur son affût en quelque coin d'un jardin public.

Que l'on cache dans l'ombre le bronze assassin; par une pudeur trop tardive, que l'on décide de ne pas exposer cyniquement au grand soleil les preuves du crime, fort bien... Mais on ne chasse pas de l'histoire une iniquité nationale, comme on escamote, avant le grand procès de l'avenir, de gênantes pièces à conviction.

PIERRE BEAUDRY (pseudonyme de Jules Fournier).
Le Nationaliste, I, 14, le 6 juin 1904, p. 1.

1. Premier article publié par Jules Fournier dans *Le Nationaliste*.

De l'œuvre anonyme à l'œuvre signée: le style

[...]

Voyez tous nos braves Canadiens qui, après avoir songé à s'engager dans la carrière des lettres, se sont résolus à se faire journalistes, avocats ou médecins. Demandez-leur pourquoi, alors qu'ils pourraient produire de vraies œuvres d'art, ils laissent dormir ou mourir leurs talents, pourquoi ils ne font rien du tout de ce qu'ils pourraient le mieux faire...

Tous vous répondront: «Il y a le pain quotidien».

[...]

Nous avons été longtemps reporter et probablement nous le serons encore. La quantité de notre prose qui a servi à alimenter divers de nos journaux canadiens ne tiendrait pas dans quinze tomes massifs. Nous n'avons jamais rien signé de tout ça. Et ce fut toujours notre grande consolation que, si nous écrivions de tristes choses, du moins nous n'y souscrivions jamais notre nom. Le voile de l'anonymat nous protégeait, et notre journal, ce grand coupable, prenait encore en son nom tous nos péchés. Quant à notre responsabilité, nous ne croyions pas en avoir plus que le typographe qui assemblait les caractères nécessaires à l'impression de nos articles: nous faisions un ouvrage impersonnel, que n'importe qui aurait pu faire comme nous.

Pour qu'une œuvre doive être marquée d'un nom, elle doit auparavant avoir été signée, quand c'est un tableau, de chaque coup de pinceau. Si c'est un livre, chaque phrase, chaque ligne, doit révéler une personnalité, doit porter un cachet. Quand tout, dans une production littéraire, trahit une originalité, quand tout crie que c'est Quelqu'un qui a fait ça et que ce n'est pas le cerveau du premier venu qui l'aurait pu fabriquer, alors l'auteur peut compléter de son nom cette signature-là, qui est la seule vraie. Car, en ce cas, il se rend le témoignage qu'un autre ne pourrait pas signer ses statues, parce que nul autre au monde que lui n'aurait pu le faire sans être démenti par cette signature première, essentielle et indélébile: l'exécution de l'œuvre.

[...]

JULES FOURNIER, «Comme préface», dans la *Revue canadienne*,
juillet 1906.

Sur l'absence d'une critique véritable et l'indifférence des gens pour les choses de l'esprit

[...]

Au reste, ce que je regrette surtout chez nous, ce n'est pas tant — et il s'en faut de beaucoup — l'absence d'une critique véritable, que la présence de ce simulacre de critique dénoncé par moi avec une virulence que vous vous déclarez inhabile à comprendre. Et j'ajoute que, cette sorte de critique, je ne la déplore pas autant pour elle-même que pour le triste état d'esprit qu'elle indique chez notre population. Je me suis probablement mal exprimé, mais tout ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il n'y aura rien à espérer pour l'avenir de nos lettres tant que des gazettes comme celles dont nous sommes affligés — avec leurs comptes rendus bibliographiques qu'on dirait fabriqués par des aliénés — vous savez trop bien que je n'exagère pas — pourront trouver des lecteurs jusque parmi nos classes soi-disant instruites. Si je me mets en colère — ce qui est bien inutile, je vous l'accorde, — contre cette prétendue critique, c'est qu'elle me montre, tel un baromètre, le degré d'indifférence de nos gens pour les choses de l'esprit; c'est qu'elle me fournit une autre preuve — et combien frappante! — de la stagnation intellectuelle de mes compatriotes.

Voilà le grand mal, Monsieur, et d'où découlent tous les autres. Voilà le grand obstacle à la création d'une littérature canadienne-française. Savez-vous dans quel milieu nous vivons, dans quelle atmosphère? Je me suis permis déjà de vous dire que vous ne me paraissiez pas vous en douter. Nos gens — et je parle des plus passables, de ceux qui ont fait des études secondaires — ne savent pas lire. Ils ignorent tout des auteurs français contemporains. Les sept huitièmes d'entre eux n'ont jamais lu deux pages de Victor Hugo et ignorent jusqu'au nom de Taine. Ils pourront, à l'occasion acheter des ouvrages canadiens, mais qu'ils se garderont bien d'ouvrir, non parce qu'ils les jugeront inférieurs mais simplement parce qu'ils n'aiment pas à lire. Ils sont fort occupés par leurs affaires professionnelles; mais je vous demande si cette excuse, en votre pays, justifierait un homme de leur état de ne pas lire, durant toute une année, une seule page de littérature. Ils n'ont pas de goût. Le sens des choses de l'esprit leur manque. Cela, tous les enfants de France le sucent avec le lait maternel, le respirent avec l'air: or, ce que vous acquérez à votre insu, nous ne pouvons le gagner que par des efforts réfléchis et acharnés. Non seulement l'expression anglaise nous envahit, mais aussi l'esprit anglais. Nos Canadiens français parlent encore en français, ils pensent déjà en anglais. Ou, du moins, ils ne pensent plus en français. Nous n'avons plus la mentalité française. Nous tenons encore à la France — et beaucoup — par le cœur, mais presque plus par l'intelligence. Nous ne sommes pas encore des Anglais, nous ne sommes plus des Français.

[...]

Continuez quand même, Monsieur, de parler de nous. Procurez quand même à nos rares écrivains la satisfaction douce et précieuse, et que rien ne remplace, de constater que quelqu'un d'intelligent s'occupe d'eux. Soyez-leur indulgent et épargnez-leur non seulement la raillerie mais aussi les jugements sévères. Ne perdez pas de vue le côté difficile et pénible de leur situation. N'oubliez pas que seulement pour apprendre à écrire le français avec correction ils sont tenus à des efforts énormes. Songez que l'anglicisme est répandu partout comme un brouillard devant nos idées. Pensez que nous avons pour voisin un peuple de quatre-vingt millions d'hommes dont la civilisation ardemment positive, les conceptions toutes prosaïques et les préoccupations exclusivement matérielles sont la négation de l'idéal français, — un peuple d'une vie et d'une activité effrayantes, à cause de cela attirant comme un gouffre, et qui projette sur nous, jour et nuit, la monstrueuse fumée de ses usines ou l'ombre colossale de ses « sky-scrapers ». Rappelez-vous que même au Canada les deux tiers des gens parlent l'anglais: que, un peu par notre faute, beaucoup à cause de circonstances contre lesquelles nous ne pouvons rien, nous sommes inférieurs à nos concitoyens d'autre origine sous le rapport de la richesse et sous le rapport de l'influence, — et que, malgré tout, nous subissons l'ambiance, nettement et fortement américaine. L'état d'écrivain chez nous n'a donc rien de très enviable. Le Canada est le paradis de l'homme d'affaires, c'est l'enfer de l'homme de lettres.

[...]

JULES FOURNIER, « Réplique à M. Ab Der Halden », dans la *Revue canadienne*, février 1907.

Pour un sujet de travail scolaire (sur la langue française)

[...]

M. du Roure donnait l'autre jour à ses élèves le sujet de devoir que voici :

— Un correspondant vous écrit que d'après lui la langue française perd du terrain tous les jours et qu'elle est sûrement à la veille de disparaître tout à fait dans le monde. Réfuter cette opinion.

Vous imaginez d'avance les travaux que les élèves pourront bien remettre là-dessus. Généralités, lieux communs archifanés, développements pompeux, voilà tout ce qu'ils vont accumuler dans leur devoir de la semaine prochaine. On aurait mauvaise grâce à le leur reprocher. Les sujets comme ceux-là sont un encouragement à l'écriture banale et prud'hommesque, une prime à la nullité solennelle et redondante. Il n'y a pas de plus sûrs poisons pour tuer dans un esprit toute idée personnelle et toute originalité.

Supposez au contraire un professeur au fait des choses du pays et qui aurait dicté le canevas suivant :

Un Français de France, après avoir séjourné quelques semaines à Montréal, vous écrit que d'après lui la langue française au Canada est complètement corrompue, et qu'elle est même à la veille de disparaître tout à fait. Réfuter cette opinion.

On admettra qu'un canevas comme celui-ci serait bien plus que le premier de nature à provoquer chez l'élève un effort fructueux. Avec un sujet aussi circonscrit, portant sur des faits qui sont pour lui d'étude facile, celui-ci courrait beaucoup moins de risques de se perdre dans les déclarations nuageuses.

Il pourrait par exemple, dans son plaidoyer en faveur du parler canadien-français, d'abord concéder les fautes réelles; puis justifier certaines expressions créées ou adoptées pour exprimer des choses qui n'existent pas en France; enfin rappeler les circonstances difficiles malgré lesquelles le français a pu se maintenir ici et la situation relativement florissante qu'il occupe aujourd'hui dans le pays.

JULES FOURNIER, « Pourquoi pas un Canadien ? »,
dans *Le Nationaliste*, 21 novembre 1909.

La langue française au Canada

[...]

Mais, malheureux ! comment ne voyez-vous pas que vous n'en tenez guère d'autres, précisément, quand vous tentez de nous expliquer comme vous faites le triste état de notre parler national ? Comment ne comprenez-vous pas que tout ce fourmillement de barbarismes, solécismes, anglicismes, etc., en quoi réside pour vous le foyer même du mal, n'en est en réalité que la manifestation ? que ces défauts de notre langue ne sont que les effets, tout superficiels, de causes profondes ? — et qu'enfin ils n'ont, avec le trouble caché qu'ils trahissent, ni plus ni moins de rapport que les sueurs du poitrinaire avec le désordre intérieur dont elles sont le symptôme ?

Symptômes, en effet, que tout cela, mon pauvre docteur, et rien que symptômes. Le mal est ailleurs. Il est en nous. Il est à la racine même de notre être, et l'incorrection de notre langage n'est que l'une de ses manifestations, entre combien d'autres ! Nous en sommes pénétrés tout entiers et de toutes les façons : intellectuellement, moralement, physiquement. Marquant de son signe tous les gestes de notre activité, il déforme à la fois notre démarche et notre pensée, notre langage et notre conscience, notre conception du savoir-vivre et notre religion. C'est le grand mal canadien, c'est le mal de l'à peu près.

Considérons-en tout d'abord, pour mieux fixer ma pensée, l'effet sinon le plus apparent, du moins le plus concret, — je veux dire ce mélange singulier de nonchalance, de gaucherie, de relâchement, qui dans notre maintien, notre attitude, nos gestes et tout notre extérieur, ne manque jamais de frapper l'étranger même le moins attentif. Nous en sommes d'habitude moins frappés nous-mêmes, et pour cause. Qu'il nous arrive pourtant d'apercevoir un jour par hasard, se faisant vis-à-vis, un Français ordinaire et un Canadien de la moyenne, nous serons tout de suite saisis du contraste. Malgré nous, la comparaison s'établira dans notre esprit entre l'allure dégagée, nette, précise, de l'Européen, et celle de notre compatriote ; entre la parole aisée, distincte, du premier, et l'élocution pâteuse du second ; entre la correction de l'un, enfin, et le débrillé de l'autre.

Est-ce à dire que nous représentions physiquement, par rapport à nos cousins d'outre-mer, un type de Français dégénéré ? Non sans doute, s'il est vrai, comme je le crois, que nous ne sommes ni moins bien portants qu'eux, ni moins bien « bâtis ». Non sans doute, nous n'avons pas dégénéré. Seulement, nous avons épaissi. Issus de la race la plus vive qui soit au monde, la plus nerveuse, la plus souple, la moins indolente, nous

sommes devenus... ce que nous sommes, hélas ! L'isolement, le climat, l'éducation, mille causes obscures, ont fini par faire de nous un peuple d'engourdis, de lymphatiques, — des êtres lents, mous et flasques ; sans contour, en quelque sorte, et sans expression ; tout en muscle, nuls par le nerf ; dans toute leur personne, enfin, vivantes images de l'insouciance, du laisser-aller, de l'à peu près.

C'est une première forme sous laquelle se manifeste le mal qui nous domine, et la plus immédiatement apercevable. D'avance elle annonce et suppose toutes les autres, non moins prononcées et non moins révélatrices. À notre extérieur, nous ayant tout de suite jugés sur le reste, l'étranger qui nous étudie trouvera désormais tout naturel de voir à l'état habituel, chez nous, de bons artisans bâcler leur ouvrage ; des hommes de bonne éducation s'excuser à peine d'avoir manqué par négligence à leur propre rendez-vous ; de bonnes et braves gens, enfin, par ailleurs irréprochables et même scrupuleux, se livrer en toute tranquillité d'âme à mille forfaits petits ou grands... Le contraire l'étonnerait plutôt, et que, relâchés et abandonnés comme nous le sommes dans notre allure physique, nous fussions davantage capables d'exactitude dans le travail, de ponctualité dans les relations sociales, ou de rigueur dans la conscience.

Encore moins comprendrait-il qu'étant ainsi faits quant à tout le reste, nous ne portions pas dans notre langage également les marques de la même insouciance, du même laisser-aller, du même à peu près toujours...

C'est qu'en effet le langage n'est pas seulement l'expression plus ou moins exacte, le miroir plus ou moins fidèle, de notre personnalité. Il est pour chacun de nous, et à la lettre, ainsi que Buffon le disait du style, « l'homme même », avec toutes les qualités et tous les défauts de son esprit, de son tempérament, de ses nerfs et de sa sensibilité.

Il est l'homme même, et voilà pourquoi, mon pauvre Montigny, le mal dont souffre notre parler national n'est point du tout où vous l'avez cru voir, c'est-à-dire sur nos lèvres. Purs symptômes, en effet et encore une fois, que tous ces « anglicismes », et tous ces « barbarismes », et tous ces « solécismes », et tous ces autres ismes ! Le mal est en nous, et tous ces « solécismes », et tous ces « barbarismes », et tous ces « anglicismes », ne font que le révéler. Il est en nous, c'est le grand mal canadien, c'est le mal de l'à peu près.

[...]

Tout est là, en effet : nous ne possédons plus depuis longtemps, nous avons depuis longtemps perdu à peu près complètement le génie de la langue, et par là je veux dire, — s'il faut en vérité, confrère, vous expli-

quer ces choses, — nous avons perdu non seulement telles ou telles qualités de la langue, mais bien cette forme même d'intelligence qui les conditionne toutes et que rien ne saurait suppléer, — nous avons perdu cette aptitude même et cette tendance même de l'esprit qui font que, dans un cerveau de France, les idées (et c'est-à-dire les mots) tout naturellement ne se présentent, ni ne se joignent, ni se s'ordonnent, de la même manière que dans un cerveau d'Allemagne, par exemple, ou d'Angleterre. Sous l'empire des circonstances que j'ai rappelées, et parallèlement à la transformation pareille de notre tempérament, de notre allure, de tout notre être physique enfin, c'est notre esprit lui-même qui s'est transformé, c'est le mode même de notre activité mentale qui a changé.

[...]

Le seul malheur, pour votre thèse, c'est que le langage, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, n'est pas du tout ce que vous imaginez. C'est qu'il n'est rien, au contraire et encore une fois, qui nous soit plus intime et, en quelque sorte, plus consubstantiel, rien qui tienne davantage à la nature particulière de notre être pensant, ni qui en dépende plus étroitement. C'est qu'enfin, tout de même et aussi nécessairement que tel fruit pousse sur tel arbre et non sur tel autre, le langage — le vôtre, le mien, celui du voisin — ne saurait, en dernière analyse et malgré qu'on en eût, que reproduire, jusque dans les plus infimes nuances, les qualités et défauts d'esprit de l'homme qui le parle. Vous voulez, mon cher Montigny, changer mon langage? Commencez donc par me changer le cerveau!

Il n'y a pas en effet à sortir de là, et, de cerveaux paresseux, nonchalants, relâchés — tels que les nôtres, — de cerveaux à moitié noyés et dissous dans l'à peu près, vous ne tirerez pas plus, quoique vous fassiez, un langage précis, correct, français, en un mot, que vous ne ferez pousser des pommes excellentes sur un vieux pommier tout branlant et tout rabougri. En vain, vous armant des gaules formidables des «Corrigeons-nous», taperez-vous à grands coups sur tous les fruits flétris du solécisme et du barbarisme, en vain même attacherez-vous de force aux branches — aux branches de notre arbre mental, — par ci par là quelques fruits dérobés aux lointains vergers du bon langage, vous n'empêcherez pas que votre récolte, en somme, ne soit pitoyable. Non! confrère, croyez-moi, ce ne sont pas les fruits qu'il faut soigner: c'est l'arbre; ce n'est pas notre langage: c'est la mentalité qui le produit.

[...]

Aussi bien ne me proposais-je autre chose aujourd'hui que de marquer, le plus clairement qu'il serait en mon pouvoir, ce fait essentiel: à savoir, que

contrairement à l'opinion courante en ce pays, et par définition même, toute réforme du langage — d'abord, avant et par-dessus tout, — implique au préalable, chez l'individu en qui elle se manifeste, une réforme correspondante de la mentalité toute entière. Puis-je me flatter de vous en avoir convaincu ?

[...]

Extraits d'une première lettre, écrite à Ottawa en janvier 1917,
en réponse à un livre de M. Louvigny de Montigny,
intitulé *La Langue française au Canada*.

Examen de conscience

Un journal s'irrite généralement contre les hommes ou les choses qui, d'une façon ou d'une autre, s'opposent au but qu'il s'est fixé.

Or, quel est le but du *Nationaliste* ?

Depuis le premier jour de son existence, il n'en a jamais poursuivi d'autre que la réforme de l'opinion. C'est à quoi il a consacré jusqu'ici la somme entière de ses efforts et de ses énergies.

Depuis le premier jour de son existence, il n'a cessé de répéter qu'il n'y a rien à attendre de l'action purement politique, et que le salut de la race ne peut venir que de la conscience publique éclairée et purifiée.

Cinq années de lutte continuelle n'ont fait que le confirmer davantage dans cette opinion.

Aussi longtemps que les Canadiens français resteront plongés dans l'abrutissement où les tiennent leurs journaux; aussi longtemps qu'ils porteront ce joug d'ignorance, de fanatisme, il ne servira de rien de renverser les ministères. Sans doute il ne faut point manquer, quand on le peut, de clouer à la porte des parlements la tête de quelque bon «boodler».¹ Cela fait un épouvantail pour les autres pendant trois semaines, et surtout cela pourrait contribuer dans une large mesure au relèvement de l'esprit public, s'il se trouvait seulement trois journaux comme le nôtre pour tirer de tels faits les conclusions qui s'en dégagent. Mais enfin, quand vous aurez changé de gouvernants, où en serez-vous si vous n'avez pas aussi développé parmi nos populations le sens du devoir civique ?

Changer de gouvernants, c'est ce que nous faisons depuis quarante ans, dans la province de Québec ! Les libéraux ont tour à tour succédé aux conservateurs, et les conservateurs aux libéraux. Tous nous arrivaient avec de belles promesses et de belles idées; ils se disaient pleins d'espoir dans la réussite de leurs programmes, et probablement étaient-ils sincères. Tous, cependant, au bout de deux ans, au bout d'un an, — quelques-uns même au bout de six mois — allaient aboutir aux pires échecs. C'était peut-être un peu leur faute, mais il semble surtout que ce fût celle du peuple. Je sais que ces ministres, Rouges ou Bleus, n'étaient pas tous des prodiges de science politique et d'habileté administrative; il y avait bien certainement la moitié d'entre eux qui ne demandaient pas mieux, dès leur avènement, que de trafiquer de leur charge. Mais il faut trouver autre chose encore pour expliquer les banqueroutes successives de nos gouvernants, puisque, à la même époque, la province d'Ontario,

1. «Boodler»: plus ou moins synonyme de «patroneux».

avec des hommes qui, individuellement, n'étaient supérieurs aux nôtres ni par l'intelligence ni par le caractère, faisait d'immenses progrès dans tous les domaines. Cette « autre chose » qui nous faisait défaut et que possédait l'Ontario, c'était une opinion publique éveillée et agissante.

Par contre, supposez, ce qu'à Dieu ne plaise, que les nationalistes soient appelés demain à diriger les affaires de la Province. Sans doute on ne verrait point sous eux le pot-de-vin fleurir et prospérer comme aujourd'hui; sans doute aussi ils réussiraient à améliorer dans une certaine mesure le sort du peuple. Une chose non moins sûre, cependant, c'est que s'ils se désintéressaient aussi complètement que leurs prédécesseurs de la formation d'un esprit civique, ils ne pourraient exécuter la dixième partie seulement de leur programme, faute de sentir derrière eux, pour soutenir leur bras, un public averti et patriote.

[...]

JULES FOURNIER, « Examen de conscience »,
dans *Le Nationaliste*, 28 février 1909.

Comment s'élabore la politique d'une nation

Les gouvernants ont presque toujours les bras liés tant qu'ils n'ont pas mis le peuple en état de s'intéresser intelligemment à leurs projets. Si nous tombions jamais dans cette erreur, nous aurions exactement le même succès que nos devanciers. Nous pourrions nous emparer du gouvernement et le garder pendant quelque temps, mettre fin à quelques injustices et accomplir quelques réformes de détail, mais ce serait tout; nous n'attaquerions point le fond du système, et la Province ne serait guère plus avancée après que devant.

Le mal dont nous souffrons exige en effet plus que des changements de ministères. Il est profond, et touche à la source même de notre vie nationale.

Appelés à vivre dans un pays de démocratie, nous entendons absolument à rebours l'esprit du parlementarisme. Après soixante ans de gouvernement responsable, il nous reste encore à apprendre que ce régime est avant tout le gouvernement du peuple **PAR LE PEUPLE**; que les ministres sont là seulement pour obéir à nos ordres, et que c'est à nous de leur dicter en tout temps, et non pas seulement une fois tous les cinq ans, les actes qu'ils doivent accomplir pour notre compte. Ainsi l'on fait en Angleterre, où ce n'est pas dans les parlements que s'élabore et se façonne principalement la politique de la nation, mais bien dans les assemblées publiques et dans les banquets, dans les Chambres de commerce et dans les réunions sociales, dans les clubs et dans les journaux, et où les ministres, si éminents qu'ils soient, ne sont en somme que des employés chargés d'exécuter les volontés du peuple. Pour nous, au contraire, il semble que ce ne sont pas des ministres que nous possédons, mais bien des dictateurs à qui nous avons donné carte blanche pour la durée entière de leur terme d'office. Par suite nous nous croyons dispensés de prendre la moindre part à la conduite des affaires du pays pendant toute cette période, et nous négligeons complètement les questions publiques.

Nous n'avons pas l'air de nous douter que ce n'est pas du tout cela que l'on appelle le gouvernement populaire.

[...]

JULES FOURNIER, « Examen de conscience »,
dans *Le Nationaliste*, 28 février 1909.

En marge d'un discours

Vous avez lu ce passage d'un discours prononcé aux fêtes de Plattsburg, la semaine dernière, par le président des États-Unis :

« Il est vrai que Wolfe a vaincu Montcalm sur les Plaines d'Abraham, mais il y a ENCORE, dans toute la région du Bas-Canada, une population purement française, une population INDUSTRIEUSE, CRAIGNANT DIEU ET LOYALE AU DRAPEAU DU GOUVERNEMENT SOUS LEQUEL ELLE VIT. Ce fait est à l'honneur non seulement de l'homme d'État anglais prévoyant qui a formé le gouvernement sous lequel elle vit, mais aussi DES VERTUS INDUSTRIELLES ET DOMESTIQUES de la nation française. »

La plupart des journaux canadiens-français ont reproduit ces paroles avec une satisfaction sans mélange. *La Presse* les qualifie d'« agréables propos », elle en remercie « bien cordialement » M. Taft, et il n'est pas jusqu'à *L'Action sociale*, je pense, qui ne les cite avec un patriotique orgueil.

Nous demandons pourtant s'il était possible de nous infliger plus cruelle, plus sanglante humiliation.

Évidemment, M. Taft n'a pour les Canadiens français que de la sympathie. Pendant les treize dernières années, il s'est trouvé chaque été en contact suivi avec les habitants du Bas-Québec, au milieu de qui il passait ses vacances. Dès le premier moment, il se sentit gagné par la simplicité de mœurs et les qualités en quelque sorte patriarcales de ces populations. Cette bonne impression ne fit que s'accroître avec le temps dans son esprit, et c'est ainsi qu'il apprit à nous aimer. M. Taft n'est donc pas un de ces commis-voyageurs ignares, intolérants et grotesques, pour qui il n'existe rien en dehors des États-Unis, et qui traitent avec un égal dédain les produits de l'industrie française et les œuvres de Racine. C'est un homme cultivé, à l'esprit large et généreux ; enfin et surtout, c'est un ami sincère et vibrant des Canadiens français.

Or, quand un tel homme, dans un discours débordant de bienveillance, entreprend de célébrer nos mérites, que trouve-t-il à dire à notre éloge ? Exactement les mêmes lieux communs que répètent sur notre compte, depuis vingt-cinq ans, les touristes étrangers qui se succèdent à Québec chaque été. C'est à dire que nous sommes, pour lui comme pour eux, une population « industrielle, fidèle au Trône et craignant Dieu », mais rien de plus.

Il y a des compliments plus blessants que les plus brutales insultes : que penserait-on, par exemple, d'un industriel ou d'un financier de qui, dans une réunion d'affaires, on n'aurait rien à dire si ce n'est qu'il est dévoué à ses amis, sensible et généreux ?

De même, que diraient, non pas les Américains ou les Anglais, mais seulement les Belges ou les Hongrois, si, dans une fête en leur honneur,

on allait vanter exclusivement leurs vertus sociales, leur respect de l'autorité et leur esprit de religion?

Ce sont pourtant là de hautes qualités, et le Ciel nous garde d'en jamais méconnaître le prix! Qui ne sent toutefois que, si méritoires qu'elles soient pour un individu, elles ne sauraient suffire à un peuple préoccupé de vivre, et par conséquent de jouer son rôle dans la grande mêlée économique.

Quand en de pareilles circonstances on veut faire l'éloge d'un peuple, on lui parle ordinairement de son avenir, de ses aspirations, des grands projets qu'il a conçus et qu'il s'occupe de réaliser. À nous l'on nous parle de notre passé et de nos qualités «familiales» ou «domestiques»!

Comment du reste les étrangers pourraient-ils penser à notre avenir lorsque nous n'y pensons pas nous-mêmes? Comment pourraient-ils parler de nos aspirations lorsque nous-mêmes nous ne nous en connaissons pas?

Pouvez-vous dire le grand projet que nous avons formé, la grande entreprise que nous préparons? Où est aujourd'hui, dans la province de Québec, comme chez les autres peuples, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, l'idée commune qui rallie tous les cœurs et tous les esprits? Quel est, sur ce continent où la force des dollars primera bientôt tous les droits, le plan que nous avons ébauché pour prendre au moins une part des richesses de notre territoire? Quand est-ce que l'on entend parler ici d'organisation industrielle ou économique? Quelle est la grande ambition qui, du plus humble au plus grand, fait vibrer chez nous toute la race?¹ Quel rêve nous inspire? Quel idéal nous anime?

Ni rêve ni idéal! Nous ne connaissons pas cela. Nous vivons contents de nous: contents de la gloire de nos ancêtres, que nous humilions, des découvertes que nous n'avons pas faites, des batailles que nous n'avons pas livrées, de la race que nous perdons; de nos qualités «familiales» et de notre puissance de reproduction — du reste gaspillée; — contents surtout de nos défauts; orgueilleux, suffisants et réjouis, sans un espoir ni un regret, dans une magnifique inconscience de notre déchéance et de l'abîme qui nous attend...

La conséquence, c'est que les étrangers, n'apercevant nulle part chez nous les manifestations d'une pensée nationale vivante, ne peuvent nous accorder — et je parle des mieux disposés — que leur sympathie et leur pitié. Ils ne peuvent nous traiter comme un peuple. Non que notre importance numérique nous interdise de prétendre à ce titre: d'autres races, environnées de voisins indifférents ou hostiles, ont brillé d'un grand

1. Au temps de Jules Fournier, on utilisait le mot «race» pour désigner ce que l'on nomme aujourd'hui «nation».

éclat, qui ne comptaient guère plus que nous par le nombre. Nous-mêmes, à une époque antérieure de notre histoire, quand nous étions à peine un demi-million mais que, guidés par une pensée unique, nous marchions vers l'avenir, nous étions un peuple ! Nous ne le sommes plus aujourd'hui avec notre population de trois millions, et il est temps qu'on le dise ! C'est qu'un peuple n'est pas seulement un groupement d'hommes du même sang, un amalgame d'individus de même race. Un peuple doit avoir une âme, et nous avons perdu la nôtre.

Nous vivons, non pas divisés les uns contre les autres, ce qui ne serait peut-être qu'un demi-mal, et ce qui pourrait en tout cas se réparer : nous vivons soucieux uniquement d'intérêts individuels, indifférents au bien public, sans une préoccupation commune, sans avoir jamais formé un rêve de progrès ou de grandeur pour la race.

Nous ne sommes plus un peuple : non seulement nous n'en avons plus l'âme, mais nous n'en avons même plus les instincts ; nous semblons avoir perdu jusqu'à celui de la conservation. M. Taft ne pouvait donc parler autrement qu'il n'a fait. Il lui fallait nécessairement se contenter de constater la survivance, au sein de nos populations rurales, de quelques-unes des qualités « familiales » et individuelles de nos ancêtres : l'amour du foyer, le respect des lois, le sentiment religieux, l'endurance, la gaieté.

Aussi bien est-ce là — et par là seulement — que nous attirons l'attention des étrangers, que nous éveillons leur intérêt.

Nous sommes à leurs yeux une espèce qui disparaît. M. Taft lui-même l'avoue assez ingénuement : « IL Y A ENCORE, dit-il, dans toute la région du Bas-Canada, une population purement française, une population industrielle, etc. » — Il y a encore !...

Mais malgré cela, ou plutôt peut-être à cause de cela même, nous provoquons leur sympathie.

Nous avons pour les plus cultivés d'entre eux, le charme des êtres qui portent au front le signe fatal, la poésie des choses à leur déclin.

Et surtout nous piquons leur curiosité.

Pourquoi tant de touristes, chaque année, passent-ils à Québec ?

Québec sans doute est une belle ville, et bien digne de tenter le voyageur. Mais pourquoi Québec l'intéresse-t-elle infiniment plus que des villes comme Ottawa, Toronto ou Victoria, qui ont cependant aussi leurs charmes ?... C'est qu'il rencontre à Québec ce qui ne se trouve nulle part ailleurs en Amérique : la calèche surannée, les rues antiques et tortueuses, les toits en mansardes, les portes fortifiées, les remparts décrépits, les souvenirs et les ruines d'un autre âge. C'est que Québec, comme on l'a dit tant de fois, est une ville unique sur ce continent, une cité étrange, anachronique et paradoxale.

Eh bien, le sentiment que sa ville inspire à l'étranger, le Québécois l'inspire également.

On s'intéresse à lui au même titre que les vieux canons de la Citadelle: c'est-à-dire pour ce qu'il offre d'original et de pittoresque, pour le côté vieillot et pour ainsi dire archaïque de sa mentalité. On le considère, lui aussi, comme une pièce d'antiquaire, comme un vestige curieux du temps passé.

Et ce qu'on aime de lui, c'est la plus longue rouille!

De même qu'on aime Québec ni pour ses banques, ni pour son industrie, ni pour son commerce, mais pour ses ruines, de même on n'aime le Québécois ni pour son activité, ni pour son esprit d'entreprise, ni pour son entente des affaires, mais bien parce qu'il est lui-même une ruine, — la ruine d'un grand rêve écroulé.

Les Québécois cependant ne s'en aperçoivent pas et, tout fiers de l'attention dont ils sont l'objet, ils s'enorgueillissent ingénument des compliments qu'on leur adresse.

Ainsi sommes-nous tous dans la province de Québec, et s'il était encore besoin d'en donner une preuve, je la trouverais dans l'attitude extatique des journaux canadiens-français en face du discours de M. Taft.

Vit-on jamais en effet plus belle, plus sereine inconscience? Cela seul ne justifie-t-il pas pleinement ceux qui ne voient, en nous, qu'une race moribonde, et qui ne nous accordent plus leur sympathie qu'à cause du pittoresque de notre physionomie et de la mélancolie de notre destin?...

Et du reste, parmi nous, les plus haut placés, les plus instruits, les plus clairvoyants, que disent-ils?

Écoutez le premier ministre de la province de Québec portant la parole devant un auditoire de Sherbrooke, le 20 juin dernier:

« Dans 20 ans, Montréal aura 750,000 habitants, Québec 150,000, Sherbrooke 30,000. Et la province comptera dans 40 ans 5,000,000 d'habitants. C'est une espérance certaine. »

« 5 millions de population dans 40 ans; c'est une espérance certaine », a dit M. Gouin. Au taux actuel de leur progression, les Canadiens français seront alors 2 1/2 millions; en d'autres mots dans 40 ans NOUS SERONS EN MINORITÉ DANS NOTRE PROPRE PROVINCE.

Et c'est un premier ministre canadien-français qui l'annonce, — et qui s'en réjouit!

Ah! le président Taft peut bien vanter nos qualités « familiales »!...

ADRIEN THÉRIO

JULES FOURNIER

JOURNALISTE
DE COMBAT



TOUS LES SAMEDIS

l'Action

Tombé dessus! Escrasas lous! — (CYRANO)

DIRECTEUR :

JULES FOURNIER

POSITION

universitaires, c'est-à-dire à l'épluchage des budgets. — On agit, en d'autres pays, — en Nouvelle-Zélande, en Australie, ailleurs encore... — le problème de la nationalisation des chemins de fer, on s'occupe de réglementer strictement les banques, d'interdire aux lineurs de compagnies l'arrogance des capitans, de protéger, enfin, le public contre les pratiques de banditisme de la haute finance; on propose et on discute des projets de législation ouvrière... Autant de questions susceptibles de s'intéresser un peuple, autant de questions dignes de passionner un homme d'Etat. — Qui s'en va bien, dit M. Borden, des sujets trivales? Ce qui intéresse le pays à cette heure, et ce qui importe au parti conservateur, c'est bien autre chose! C'est de savoir si, pour ou non, le gouvernement Tupper dépense moins en 1904 que le gouvernement Laurier ne dépense en 1911.

Et là-dessus, il parle deux heures durant pour dénoncer les *partidages* de l'administration actuelle, "auxquels le pays doit une pale et inévitable critique d'abus adroitement niée en venant aux partisans de M. Borden la garnie des fonds publics".

Au moins, s'ils n'ont ni chef, ni programme, nécessairement par contre — comme ils s'en vantent — les qualités qu'il faut pour faire de bons *conservateurs*?

Voilà l'espèce d'opposition que dirige M. Borden.

Aux quelques faits que nous avons cités, combien d'autres ne pourrions-nous pas ajouter!

De tous les services publics, le ministère de la justice, à l'heure présente, est incontestablement un des plus compromis. Il est connu que la corruption y règne sans freins, qu'il s'y est volé, en ces dernières années, des millions. Il y a là un nid à scandales qu'une bonne petite enquête ne manquerait pas de découvrir. Que de fois, parmi les partisans de M. Borden, d'honnêtes hommes n'ont-ils pas pensé à ce nettoyage? — Mais comment faire? Une demi-douzaine de leurs collègues de la gauche seraient les premiers atteints. Et puis leur chef aussi par ricochet, malgré son intégrité personnelle; il n'est que cousin-germain avec Sir Frederick Borden, mais son propre frère est chef-comptable au même ministère!

Qu'après quinze ans de pouvoir le parti de M. Laurier soit devenu ce qu'il est, le fait s'explique; il est dans l'ordre des choses. Ce que nous remercions par exemple à comprendre, c'est qu'un parti-comme celui de M. Borden — soit resté aussi faible, aussi impuissant et aussi corrompu, après quinze ans d'opposition, qu'il pouvait l'être après dix-huit ans de pouvoir.

Les libéraux, au moins, dans l'opposition, n'étaient pas comme cela!

Ils agissaient. Rien au mal, ils faisaient quelque chose. Ils agitaient l'opposition. Ils

JULES FOURNIER

MON ENCRIER

COLLECTION DU



NÉNUPHAR

*les meilleurs
auteurs canadiens*

INTRODUCTION D'ADRIEN THÉRIO

F I D E S

Champlain fut un homme de courage et de génie. Nos missionnaires et nos soldats furent des héros. Mais nous sommes en 1909!

1609 — 1909: entre ces deux dates aura tenu la Légende canadienne-française, et si les fêtes de Plattsburg furent une apothéose, elles auraient pu être tout aussi bien l'annonce de nos funérailles.

Le cycle est révolu. Finie l'épopée! Périmées les gloires! Les fils de ceux qui se firent égorger sur les champs de bataille ne servent plus aujourd'hui qu'à satisfaire la curiosité des touristes...

Ah! vienne plutôt la guerre, viennent, s'il le faut, le despotisme et la persécution, pourvu qu'enfin se réveille sous le choc de l'injustice et de la douleur, l'Âme engourdie de la race!

Ah! qu'il vienne enfin, s'il existe, celui-là qui peut nous sauver! Qu'il vienne nous arracher de notre vie mesquine, étroite et égoïste, et, nouveau Champlain, redécouvrir pour nous cette terre natale qui nous échappe, que nous semblons ne plus voir, et où nous ne sommes plus, sous l'œil tour à tour ironique et pitoyable de l'étranger, qu'un ramassis d'antiquailles et de curiosités!

JULES FOURNIER

Le Nationaliste, 18 juillet 1909, page 1.

Autour d'un manifeste

M. Albert Saint-Martin, candidat socialiste dans Saint-Laurent, a lancé ces jours derniers le manifeste probablement le plus intéressant de la campagne. Nous en reproduisons ci-après, à titre documentaire, la partie essentielle.

« Les conservateurs furent les Pères de la Confédération, et, comme tels, se sont toujours refusés à tout amendement à cette Constitution. Les libéraux, jadis, acceptèrent comme leur programme: le libre-échange, l'abolition du Sénat, l'abolition du Conseil législatif, la nomination d'un ministre de l'Instruction publique.

Aujourd'hui les libéraux ont abandonné tous ces articles de leur programme, que dis-je? ils les ont même rejetés et ils ont adopté le programme des conservateurs.

Ces derniers se plaignent que leurs adversaires leur ont VOLÉ leur programme et les libéraux répliquent: « Mais si vous trouviez votre programme bon et que nous l'avons adopté, de quoi vous plaignez-vous? »

De sorte que les deux vieux partis politiques se vantent d'avoir exactement le même programme. Il n'y a aucune question d'intérêt général soumise au peuple, les deux partis se contentant de se jeter mutuellement de la boue à la face, de s'injurier et de se prouver victorieusement et réciproquement qu'ils sont corrompus, prostitués, impotents, et que chacun d'eux ne travaille que pour avoir l'assiette au beurre.

Le Canada était un pays quasi prospère: nous voyons qu'après dix-huit ans de régime libéral nous avons 5,000 sans-travail à Montréal seulement; les prisons regorgent de malheureux qui préfèrent se faire arrêter pour de légers délits plutôt que de rester dans la misère; des milliers d'enfants ne fréquentent pas les écoles parce que leurs parents n'ont pas les moyens de les y laisser; des milliers de pauvres petits malheureux doivent s'étioler dans les « sweat-shops », les usines, les manufactures, les magasins et les bureaux; les ménages sont dispersés, l'amour familial disparu, parce que nos filles et nos femmes sont obligées de délaisser la maison pour aller enrichir des compagnies; comme conséquence inévitable de tout cela: l'ivrognerie, la prostitution et tous les crimes se multiplient dans des proportions alarmantes.

Et, ce qui est le plus désolant, c'est que cette crise possède un caractère de permanence. En effet on remarquera que lors des crises industrielles temporaires précédentes, si le taux des gages baissait, le coût de la vie, suivant la parallèle, baissait également, mais dans la crise actuelle, les salaires DIMINUENT et le prix des nécessités de la vie AUGMENTE.

Il est plus que temps de faire quelque chose: ni l'un ni l'autre des deux vieux partis ne suggère de remède, ne tente même d'en suggérer un.

Guidé par ses philosophes, par ses savants et par ses économistes célèbres, seul, le parti socialiste, à la suite d'études et de recherches prolongées, a trouvé la cause du mal et nous offrons le remède à ce mal.

Nous, membres du parti socialiste, soumettons à la sérieuse considération des travailleurs et de ceux qui favorisent leur émancipation, que la cause de nos maux sociaux, c'est la propriété privée des moyens de production, de distribution et d'échange.

Au lieu de ce mode de possession capitaliste, nous suggérons que la richesse soit possédée collectivement par la société — d'où le mot « socialisme ».

Avec le socialisme, la société produirait la richesse pour son utilité et non pas pour accumuler du profit; elle régulariserait la production suivant les besoins; elle réduirait ou augmenterait les heures de travail selon que les circonstances l'exigeraient; tout le monde aurait le droit de travailler et quiconque ne voudrait pas travailler crèverait de faim, nul ne pourrait spéculer sur autrui, et, comme résultat d'un système économique supérieur, nous pourrions alors espérer voir se réaliser, dans un avenir rapproché, le règne de la véritable fraternité humaine.»

Avons-nous besoin d'ajouter qu'en citant ce manifeste *Le Nationaliste* n'entend pas prendre parti pour les socialistes?

Nous voulons simplement mettre sous les yeux de nos lecteurs un document où ils trouveront autre chose que ce qu'ils sont accoutumés de voir tous les jours dans *La Presse* ou le *Star*, dans *Le Canada* ou la *Gazette*.

Nous n'avons pas à prendre ici la défense du socialisme, que nous ne pouvons du reste approuver, du moins dans l'ensemble, et nous croyons que les esprits généreux comme M. Saint-Martin, qui attendent de cette doctrine la régénération de l'humanité, se préparent de cruelles désillusions.

Y a-t-il pourtant quelque chose de plus ridicule que le niais et suffisant mépris qu'affectent, envers cette idée, tant d'ignorants fleuris et bedonnants?

Certes le socialisme, par ce qu'il offre de radical et de subversif, a de quoi révolter bien des sentiments; certes il a été le tremplin d'assez de faiseurs pour provoquer de légitimes indignations. Mais enfin cette doctrine est aujourd'hui partagée par plus de trente millions d'hommes qui ne représentent pas tous précisément la lie de l'humanité; elle a pour adeptes et pour apôtres des hommes tels que Keir Hardie, Bebel, Guesde, Tolstoï; elle compte déjà des centaines de partisans dans les parlements d'Angleterre, de France et d'Allemagne; elle incarne aujourd'hui le plus clair des revendications du Travail organisé, et pour ces raisons nous croyons qu'elle s'impose à l'attention de tous les esprits sérieux.

Au lieu d'étouffer, comme on l'a fait jusqu'ici, toute discussion autour de cette idée, au lieu de la condamner sans appel et même sans procès, nous croyons qu'on devrait plutôt la discuter afin d'en dégager les éléments de vérité qu'elle contient. Car, il faut bien le comprendre, l'erreur pure ne saurait avoir une telle puissance, et si le socialisme a pu gagner autant de partisans, c'est qu'il contient, avec beaucoup d'utopies et d'exagérations, un certain fond de vérité.

Ce n'est pas en ignorant le socialisme qu'on en viendra à bout. « C'est un fléau, dit-on, c'est une fièvre maligne. » Soit ! mais cette fièvre est le symptôme d'un mal — d'un mal qu'il faut étudier pour pouvoir le guérir — d'un mal qui existe. Ce mal, c'est l'exploitation de la masse par une poignée de spéculateurs qui achètent à leur gré les Parlements et les hommes publics. Ce mal, c'est le Pacifique et le Grand-Tronc réglant comme ils l'entendent la politique du pays, pour mieux pressurer le peuple. Ce mal, c'est l'enfer des ateliers et des usines où des millions d'hommes laissent leur vie, leur sang, pour faire la fortune de quelques trustards.

Pour le comprendre, ce mal, il faut avoir vu à l'œuvre nos ministres, nos députés, nos sénateurs, tous instruments dociles — les neuf dixièmes, du reste, sans le savoir — entre les mains de quelques grosses compagnies qui ont édifié sur les mille abus de notre état social autant de postes de bandits où ils prennent les voyageurs à la gorge. Il faut avoir vu fonctionner de près cette machine parlementaire qui devrait être la sauvegarde du peuple et qui, tout au contraire, sous les Bleus comme sous les Rouges, n'a jamais servi qu'à légaliser le vol et l'exaction.

Les journalistes ou les avocats joufflus que ce régime engraisse croient que tout est dit du moment qu'ils peuvent chaque jour aller luncher chez Krausmann ou chez Freeman: il n'y en a pas moins à l'heure qu'il est, seulement dans la ville de Montréal, des milliers d'êtres humains QUI SOUFFRENT DE LA FAIM sans être plus malhonnêtes que Thomas Côté ni plus ivrognes que Dansereau.

Voilà ce que l'on a tort d'oublier, et voilà ce que les socialistes sont malheureusement les seuls à se rappeler.

Le moyen d'avoir raison des socialistes, répétons-le, ce n'est pas de les ignorer: c'est au contraire d'admettre leurs revendications légitimes; c'est de demander nous-mêmes les réformes raisonnables qu'ils préconisent; c'est de faire un choix dans leurs idées au lieu de les condamner en bloc sans même en connaître le premier mot.

Le Nationaliste ne voit dans le socialisme intégral qu'un dangereux mirage. Il n'est pas loin de trouver aussi dangereuse, cependant, la tyrannie de certaines organisations, cent fois plus écrasantes et plus odieuses encore que celle des despotes antiques, et c'est pourquoi il ne voit pas bien le mal qu'il y aurait à élire M. Saint-Martin.

Nos lecteurs nous sont témoins que voilà au moins un homme qui ne s'est pas mis dans le socialisme pour y «faire de l'argent» ni pour y chercher son intérêt. Il aurait voulu s'inféoder au ministère qu'il serait aujourd'hui à l'aise, considéré, et très probablement député. *La Presse* l'appellerait «illustre» et il serait désigné comme le prochain ministre à Québec ou à Ottawa. Il a préféré sacrifier tout cela pour rester épris d'un rêve selon nous impossible mais à coup sûr noble et grand. C'est assez pour qu'au milieu de ses erreurs de pensée il garde notre sympathie.

J'aimerais assez, pour ma part, le voir au Parlement fédéral en face des deux cent vingt et un députés que le capital corrupteur mène en laisse. J'aimerais à le voir, avec ce nom farouche de socialiste, se dresser comme le spectre du prolétariat en face du Wine, Woman & Graft... Cela ne ferait peut-être pas grand-chose à nos gouvernants, mais qu'est-ce qui peut leur faire quelque chose?

Si j'avais un vote dans Saint-Laurent, je le donnerais sans hésiter pour M. Albert Saint-Martin.

JULES FOURNIER

Le Nationaliste, 25 octobre 1908, page 4.

Au Congrès canadien-français

**Les Canadiens français de l'Ontario — Leurs luttes —
Le français à l'école — Les réclamations de nos compatriotes —
Le cabinet Whitney — L'attitude des ministres.**

Ottawa, mardi soir.

Ces Canadiens français d'Ontario sont en vérité bien dignes d'intérêt, et je ne sache pas, pour ma part, d'histoire plus émouvante que la leur. Ils sont ici près d'un quart de million, qui, cernés de partout par la vague anglo-saxonne, n'en gardent pas moins le culte jaloux de leur race.

Dispersés dans toute l'étendue de la province, par groupements de 15,000, de 18,000, de 20,000, mais surtout de 3,000 ou de 4,000, ils vivent non seulement privés de tout contact avec leurs compatriotes des autres provinces, mais encore presque complètement isolés entre eux. Songez que plus de trois cents milles séparent ceux de Glengarry de ceux d'Essex. Songez qu'ils habitent, pour la plupart, des comtés aux sept huitièmes anglais. Enfin, rappelez-vous que cette lutte dure depuis plus longtemps encore...

Presque partout, la résistance a été victorieuse et complète, et ces Canadiens français de la grande province anglaise sont certainement plus attachés encore à leur langue que nous ne le sommes nous-mêmes dans la province de Québec.

Eussé-je été tenté de ne pas croire à pareil miracle, que le congrès qui vient de s'ouvrir m'eût enlevé tout doute à cet égard.

Plus de douze cent délégués — douze cents — venus de l'Ontario (et non pas des autres provinces aussi, comme je le laissais entendre hier par erreur) ont présenté cet après-midi leurs lettres de créance au secrétaire du Congrès. De ce nombre, 75 étaient de la ville d'Ottawa; les autres, soit 1,125, venaient de l'extérieur. Cela dit assez le sentiment des groupes français de là-bas à l'endroit de leur race...

— J'indiquais en peu de mots, le but de cette réunion qui est d'obtenir l'enseignement du français dans les écoles de l'Ontario. Ces derniers mots ont pu surprendre.

Je vous dirai donc aujourd'hui que la loi de cette province ne reconnaît le français d'aucune façon. Seulement, le ministère de l'Instruction publique, en vertu d'un règlement spécial veut bien TOLÉRER l'usage «de l'allemand» ou de toute autre langue — comme moyen de communication, si j'ose dire, entre le professeur et les élèves qui ne savent pas encore l'anglais. Mais dès que l'élève peut comprendre l'anglais, il doit

abandonner complètement l'étude du français, et, de fait, tous les examens supérieurs portent exclusivement sur l'anglais. Pour les inspecteurs d'écoles, le français est censé ne pas exister.

Le résultat, c'est qu'il n'y a pas dans toute la province un enfant canadien-français, PASSÉ DOUZE ANS, qui apprenne à l'école un mot de français.

Joignez à cela la triste situation où se trouvent les écoles séparées « bilingues ». Elles ne peuvent compter comme les autres sur les impôts, ni des chemins de fer, ni des gros établissements commerciaux ou industriels, ni des compagnies minières, ni des grands propriétaires de terrains.

D'autre part, le gouvernement leur accorde bien une subvention; mais celle-ci dépend toujours du diplôme détenu par l'institutrice, et, comme il n'existe virtuellement pas d'écoles normales « bilingues » dans l'Ontario, les écoles séparées manquent entièrement d'institutrices qui aient des diplômes de même classe.

Les cultivateurs canadiens-français de cette province par suite de cet état de chose sont donc obligés de se saigner aux quatre membres, (il y en a qui paient 25, 30 et même 40 dollars par année de cotisation) pour maintenir une école où leurs enfants puissent recevoir par tolérance, jusqu'à l'âge de onze ou douze ans, un enseignement français du reste insuffisant et mal fait.

Le Congrès se propose en conséquence, de demander au gouvernement la reconnaissance officielle du français à l'école et le droit pour les parents de le faire enseigner à leurs enfants, en même temps que l'anglais, dans tous les arrondissements où nous sommes en majorité.

Il tâchera d'obtenir l'établissement d'une école normale « bilingue » ainsi que différentes autres réformes de grande urgence.

Des vœux, à la fin du congrès, seront votés à l'adresse du gouvernement provincial.

On serait tout d'abord porté à croire qu'ils seront nécessairement exaucés: les Canadiens français — ne paient-ils pas leur quote-part d'impôts, ne remplissent-ils pas admirablement leurs devoirs de citoyens, et la langue française, enfin, n'est-elle pas reconnue officiellement par la constitution du pays?

Voici, sauf de légères modifications, les résolutions qui seront à ce sujet soumises au gouvernement.

1. Que la catégorie d'écoles ou de classes, virtuellement reconnues comme écoles ou classes bilingues, le soit explicitement et officiellement;

2. Que, dans ces écoles ou classes bilingues, l'anglais et le français soient autorisés comme langue d'enseignement;
- 3.(a) Qu'une école, où la majorité des élèves est d'origine française, soit déclarée bilingue;
- (b) Que, dans une école où 25 pour cent des élèves sont d'origine française, on leur y enseigne efficacement la lecture, l'orthographe, la grammaire, la composition et la littérature;
- (c) Que l'inspection des écoles mentionnées en (a) et (b) soit faite par un inspecteur bilingue;
4. Que, dans ces écoles ou classes, les programmes officiels soient rationnellement modifiés, de manière à tenir compte des deux langues et à en assurer l'enseignement efficace dans les différents coûts;
5. Que, dans l'examen final du 4^e cours primaire, correspondant à l'examen d'entrée aux écoles secondaires, ainsi que dans tout examen auquel prendront part les candidats bilingues, la lecture, l'orthographe, la grammaire, la composition et la littérature françaises soient matières d'examen;
6. Qu'au cours d'enseignement bilingue primaire, succède un cours secondaire bilingue;
7. Que les écoles d'entraînement pédagogique bilingue soient maintenues et que d'autres soient fondées à mesure que la nécessité s'en fera sentir;
- 8.(a) Que le brevet d'école modèle émis par le Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, soit considéré en Ontario comme l'équivalent du certificat d'admission à l'école d'entraînement pédagogique bilingue;
- (b) Que les titulaires d'un diplôme académique de la province de Québec obtiennent le diplôme de 3^e classe d'Ontario en subissant avec succès l'examen final de l'école d'entraînement pédagogique sur la lecture, l'orthographe, la grammaire et la composition anglaises, ainsi que sur les loi et règlements scolaires de cette province;
- 9.(a) Qu'il soit spécifié, le plus tôt possible, à quelles conditions le diplôme temporaire de 3^e classe pourra être renouvelé ou devenir permanent;
- (b) Que les titulaires desdits diplômes de 3^e classe qui auront enseigné régulièrement, au moins deux années, en Ontario, à la satisfaction des autorités puissent obtenir un diplôme de 2^e classe en subissant avec succès l'examen d'admission à l'école normale;

10. Que les titulaires des diplômes de seconde classe qui n'ont point suivi un entraînement bilingue, soient tenus, pour pouvoir enseigner dans les écoles bilingues, de subir avec succès un examen spécial, attestant qu'ils possèdent une connaissance pratique suffisante de la langue française;
11. Qu'une école normale, ou branche d'école normale bilingue, soit ouverte aussitôt que les éléments en auront été préparés par les écoles ou classes secondaires bilingues.

On aurait tort, cependant, de montrer trop d'optimisme. Nos compatriotes, s'ils veulent réussir, auront à renverser des obstacles puissants.

Ils avaient d'abord compté, pour le congrès actuel, sur le concours de M. Whitney et de ses collègues. Mais une pression terrible s'est, dit-on, exercée de la part des orangistes, en ces derniers jours, sur le premier ministre de la province, pourtant si sympathique, d'ordinaire, à notre race. Il ne viendra pas, aucun de ses ministres non plus. Tous ont répondu sèchement par un refus à l'invitation qu'on leur avait adressée; seul, M. Cochrane a déclaré que, peut-être, il aurait affaire à Ottawa ces jours prochains, et qu'en ce cas, il assisterait à l'une des séances.

M. Rhéaume, le seul représentant de notre élément dans le cabinet provincial, devait s'y rendre à toute force. À la dernière heure, malheureusement, il s'est trouvé retenu à Windsor par une indisposition. Il est très certain, du reste, que cette maladie n'est pas un prétexte, car M. Rhéaume est un patriote ardent.

JULES FOURNIER

Le Devoir, 19 janvier 1910.

Au Congrès canadien-français de l'Ontario, M. Laurier change subitement d'attitude. Son discours d'hier soir.

Coup d'œil sur les intrigues qui en ont
accompagné l'organisation

Ottawa, mercredi soir.

La deuxième journée du congrès aura marqué un succès considérable pour nos compatriotes de l'Ontario. Leur assemblée de ce soir, dans la salle de spectacles du Russell, leur a valu de la part de nos hommes publics, des adhésions précieuses et des engagements qui devront nécessairement compter.

Comment ce résultat est devenu possible malgré les apparences si longtemps contraires, c'est ce que je m'en vais essayer de vous exposer en peu de mots.

Ce que je vous ai dit hier, touchant les dispositions du ministère Whitney, était exact. Ce que je ne vous ai pas dit, mais que j'aurais pu vous dire, c'est que M. Laurier voyait aussi cette manifestation d'un très mauvais œil, comme il voit toujours d'un très mauvais œil toute entreprise susceptible d'arracher ses compatriotes à l'apathie qu'il exploite.

M. Laurier se trouve parfaitement bien de la situation actuelle. Son intérêt est donc qu'elle se maintienne le plus longtemps possible. Et donc il est naturel qu'il n'aime pas les changements et qu'il se défie de tout mouvement nouveau qui se dessine à l'horizon.

Cela étant donné, le congrès actuel devait nécessairement lui causer quelque appréhension. D'autant qu'à l'approche du 18 janvier l'affaire prenait chaque jour une importance plus considérable, et qu'il n'était plus question que de cela dans tous les groupements canadiens-français de l'Ontario. Ce sera très sérieux, se dit enfin M. Laurier et c'est alors qu'il songea, pour parer au danger, à faire placer l'un de ses amis à la tête de l'entreprise.

Cet ami, c'était M. le sénateur Belcourt. Il parvint à imposer M. Belcourt comme président du congrès à la place de M. le juge Constantineau (je dirai peut-être l'un de ces jours par quels moyens). Il fit cela au mécontentement général, car M. Constantineau depuis le premier jour avait été l'âme de l'entreprise, et il était parfaitement entendu, d'autre part, qu'il fallait éviter dans cette affaire «tout soupçon d'ingérence politique»: je cite les propres paroles employées par M. Constantineau dans son rapport.

Ainsi M. Laurier, pour pouvoir mettre la main sur le congrès et empêcher que celui-ci ne troublât, par quelque « résolution » plus ou moins inopportune, les intérêts de sa politique, violait brutalement la volonté des douze cents délégués, grâce à un tour de sa façon. Et il est clair, par conséquent, qu'il n'était pas mieux disposé, envers ceux-ci, que les ministres provinciaux ne le paraissaient tout d'abord.

D'où vient donc que, ce soir, M. Laurier, M. Rodolphe Lemieux et M. Charles Murphy d'un côté, et, de l'autre, MM. Cochrane et Adam Beck aient apporté aux congressistes un concours aussi entier et, en apparence du moins, si ardent ?

Ah ! voici...

C'est que, d'un côté comme de l'autre, on s'est aperçu que ces douze cents délégués représentant près d'un quart de million de citoyens, pouvaient disposer, à un moment donné, d'une influence électorale sensible. Il ne faut pas oublier que les Canadiens français détiennent la balance de la victoire dans au moins trente comtés de l'Ontario : c'est ce que *Le Nationaliste* établissait, avec chiffres à l'appui, quelque temps après les élections de novembre 1908, et que l'on peut facilement vérifier du reste, par un simple coup d'œil sur les rapports du dernier recensement.

En face d'une manifestation ordinaire, tout cela, j'en conviens, eût été de peu de poids aux yeux des politiciens. On se fût dit, chez les Rouges comme chez les Bleus, qu'après une bouderie passagère ces braves Canadiens se remettraient comme devant au brancard des partis. Mais c'est que cette fois il ne s'agit pas d'un enfantillage. Ces douze cents délégués sont depuis longtemps préparés au rôle qu'ils jouent en ce moment. Ils arrivent dirigés par des hommes de savoir et d'expérience, avec un projet bien mûri, avec des vœux clairs et précis. Ils sont profondément pénétrés de la justice de leurs revendications, et ils entendent fermement les faire triompher. Enfin, ils vont jeter, avant de se séparer, les bases d'une association qui aura pour devoir de continuer la lutte jusqu'au triomphe intégral de leurs droits.

Ce soir donc, les représentants des deux gouvernements étaient réunis au théâtre Russel pour exposer leurs vues sur la situation.

M. Belcourt a parlé le premier, puis M. Laurier. Tous deux donnèrent leur adhésion complète au principe des écoles « bilingues ».

M. Laurier — qui hier encore était des plus malveillants à l'égard du congrès et qui croyait bon de rappeler une fois de plus à ses compatriotes, par la bouche de son ami M. Belcourt :

- « 1. que plus fait douceur que violence;
2. que nous sommes la minorité dans ce pays et qu'il ne faut pas l'oublier;
3. que l'harmonie entre les races exige des concessions...etc,etc.»

M. Laurier, ce soir, était complètement changé. Non seulement il déversa comme par charretées, les fleurs sur les congressistes, mais encore il fut presque chaleureux pour appuyer les revendications de «ses chers compatriotes».

Il y trouvait incidemment un double avantage: celui d'abord de se racheter aux yeux des congressistes: ensuite celui d'embarrasser les ministres provinciaux — qui sont des conservateurs et qui seuls auront à régler la question.

M. Cochrane, venant après le premier ministre fédéral, se prononça très catégoriquement.

Il est en faveur de l'enseignement du français dans les écoles canadiennes-françaises. Que l'on soumette des vœux au gouvernement dans ce sens. Il promet qu'ils seront étudiés sérieusement et pour sa part il les appuiera. Il croit du reste avoir donné d'avance la preuve de sa sympathie pour les Canadiens français en établissant dans le Nipissing la première école normale «bilingue» de l'Ontario.

Cette déclaration a d'autant plus d'importance que M. Cochrane représentait ce soir M. Whitney. Son collègue M. Beck a parlé à peu près de même façon.

Nos compatriotes de l'Ontario sont donc à peu près assurés maintenant de gagner leur point. Tous les congressistes que j'ai rencontrés sont, comme on dit, enchantés du résultat de la soirée.

...Et la conclusion à tirer de tout cela, c'est que chaque fois que nous nous tiendrons fermement unis pour nous réclamer justice et affirmer nos droits, nous aurons au moins neuf chances sur dix de réussir.

Ah! si nous faisions la même chose pour la marine...

JULES FOURNIER
Le Devoir, 20 janvier 1910.

Au Congrès canadien-français, un écho de l'assemblée de Bourassa

M. Laurier se déclare opposé à la fusion des races.

Ottawa, jeudi soir.

Nous avons eu ce soir, au banquet du Russell, un remarquable écho de l'assemblée du Monument National. M. Laurier a prononcé là tout à l'heure, un vrai discours nationaliste. Très certainement, il n'avait jamais parlé de cette façon depuis quinze ans. On ne le reconnaissait plus.

Écoutez bien ce qu'il a dit:

«Je suis fidèle à la Couronne d'Angleterre, fidèle à ma race et aux autres races. Mais le meilleur moyen d'être fidèle aux autres races, c'est d'être d'abord fidèle à sa propre race.

Nous ne voulons pas dominer sur personne, mais nous entendons que personne ne domine sur nous. Nous ne voulons pas que personne ait le dessus sur nous.

Nous réclamons part égale de liberté, de justice, de soleil...

Pourquoi sommes-nous ici, ce soir (car je suis des vôtres, Canadiens français de l'Ontario!) c'est afin de faire respecter la langue française dans cette province.

Je n'ai, quant à moi, aucune crainte pour la race, pour la langue française. Tant qu'il y aura des mères canadiennes-françaises, la langue française ne disparaîtra pas.

Mais il ne suffit pas que les enfants canadiens-français apprennent leur langue sur les genoux de leurs mères; il faut aussi qu'à l'école ils puissent «l'étudier»...

Cette réclamation n'est évidemment que trop juste. Si j'ajoute que, dans la province de Québec, où nous sommes la majorité, nous donnons à toutes les autres races, pour ce qui regarde l'enseignement de leurs langues, les droits que nous réclamons pour nous dans la province d'Ontario.

Jusqu'ici, vous le savez, M. Laurier avait toujours évité, comme la mort, la question de nos droits méconnus. Même parmi ses «chers électeurs de Québec-Est», il trouvait moyen de parler de tout, excepté de sa race et de sa langue, — si ce n'est, quelquefois, pour broser ses nombreuses reculades. Jamais, à l'égard de ses compatriotes qui l'adoraient tout en lui servant de piédestal, jamais un mot qui révélât qu'un cœur canadien-français battait encore dans cette poitrine. Que de fois, par des circonstances, qui pourtant s'y prêtaient bien, que de fois ne l'avons-nous pas attendu, toujours vainement, ce mot qui ne tombait jamais de ses lèvres?...

Et tout à coup, au moment où personne n'y pense, voici M. Laurier qui se proclame publiquement Canadien français et qui revendique avec ses compatriotes les droits de notre langue. En vérité, cela paraît à première vue très étonnant.

L'explication est pourtant bien simple.

C'est Bourassa, je crois, qui rappelait l'autre jour, dans ces mêmes colonnes, que le premier ministre est une exception et qu'en Angleterre même la loi consacre le principe que la milice, composée d'engagés volontaires ne pourra être appelée à servir que chez elle, et il disait de plus que ces mots « pour la défense du pays » ont été ajoutés pour bien indiquer que la milice ne peut être envoyée en dehors du Canada que POUR LA DÉFENSE DU CANADA.

Au cours du même débat, M. Borden émettait l'opinion que le gouvernement canadien avait, en expédiant des « contingents » en Afrique, enfreint la loi, puisqu'il ne s'agissait pas alors de la défense du Canada. Pour faire accepter le projet de loi sur la marine de guerre par ses lecteurs canadiens-français, un journal ministériel, *Le Canada*, leur déclare que nous aurons ainsi une flotte.

Évidemment, M. Laurier, merveilleux sondeur d'opinions, sent aujourd'hui que quelque chose est changé chez ses compatriotes, qu'un ressort s'est déclenché quelque part... À de certains frémissements, il perçoit que la vie se réveille dans ce peuple qu'il avait cru paralysé pour toujours. Il ne sait pas ce qui va se passer, mais il sent qu'il va se passer quelque chose.

L'œuvre qu'accomplit l'Association de la Jeunesse Catholique, et notamment le superbe « pétitionnement » d'il y a deux ans en faveur du français, l'en avait d'abord averti. Ensuite, le ralliement presque unanime de la jeunesse canadienne-française autour du nom de Bourassa, dont mille indices se manifestent chaque jour, — et le progrès constant des idées nationalistes. — Enfin, la fondation du *Devoir*, avec les énergies de toute sorte groupées autour de ce nom...

Là-dessus arrive ce congrès, M. Laurier croyait d'abord que ce serait une affaire de peu d'importance: des discours et du vent. Mais le voilà en face de 1,200 délégués, qui tous savent ce qu'ils veulent, et qui réclament, avec modération mais avec fermeté, la reconnaissance de leurs droits. Ces 1,200 hommes représentent un immense déploiement de force, et il faudra compter avec eux. Après avoir fait céder les ministres provinciaux, ils font donc céder M. Laurier.

Leur réunion se terminait ce soir.

Et c'est également ce soir que Bourassa parlait au Monument National de Montréal.

Or, M. Laurier songe, à la table du banquet, que décidément les Canadiens se réveillent et que cela pourrait devenir dangereux. — Qu'est-ce que Bourassa dit, en ce moment, à Montréal?

Que ce projet de marine, peut-être, est une entreprise absurde et criminelle?...

Il ne faut pas que par-dessus le marché l'on croie, chez les Canadiens, qu'il a perdu tout amour de sa race. Alors M. Laurier s'écria (je cite textuellement):

« Je n'ai jamais cru, et je ne crois pas, à la fusion des races mais je crois à leur union... ».

Il ajouta:

« Je suis convaincu que dans vingt-cinq ans, le nombre des Canadiens français ne sera pas de 10,000, dans l'Ontario, mais d'au moins 500,000... Toutes les terres forestières du pays sont destinées à appartenir à ma race. Les régions que le Grand-Tronc Pacifique va ouvrir à la colonisation, ce sont mes compatriotes qui vont s'en emparer. Le Nouvel-Ontario et le Nouveau-Québec sont destinés à devenir la possession de la race à laquelle nous appartenons.

Quelques-uns s'alarment à cause de l'immigration qui envahit les plaines de l'Ouest. Ils voient là un danger pour l'avenir de la race canadienne-française. Pour moi, je n'ai aucune crainte de ce côté. Nous ne serons jamais en majorité dans ce pays (cela est impossible), mais nous y serons toujours en assez grand nombre pour nous faire respecter... »

Ainsi donc, voici M. Laurier qui juge maintenant nécessaire de donner des explications à ses compatriotes sur sa politique d'immigration, et de les rassurer sur leur avenir.

Décidément, décidément, voilà du nouveau!

Comme les temps sont changés! M. Laurier prêchant à ses compatriotes la fierté de race, les assurant de son affection et s'écriant (ailleurs) « qu'il serait lui-même prêt, au besoin, à se jeter dans la bataille pour les défendre »! Où sont donc les jours où l'on ne parlait que de « concessions » et « d'harmonies »?... Nous ne sommes donc plus une « minorité », comme M. Laurier se plaisait autrefois à nous le répéter?...

Non, mais faut-il tout de même qu'il sente le réveil proche?

JULES FOURNIER
Le Devoir, 21 janvier 1910.

La presse et l'impérialisme

Il y a, dans le récent triomphe impérialiste, un fait plus frappant encore, peut-être, que le bouleversement qui vient de s'opérer dans nos relations avec l'Angleterre.

C'est l'ignorance complète, absolue, souveraine, où l'on a su tenir à ce sujet la province de Québec. Non seulement, en effet, l'ouvrier comme le cultivateur canadien-français ne connaissent absolument rien de ce qui s'est passé à Ottawa le 29 mars, mais encore vous ne trouveriez pas, dans nos classes professionnelles, un homme sur vingt qui en ait la plus vague idée.

Malgré la résolution votée par le Parlement, tous sont bien convaincus que notre autonomie reste intacte et qu'il n'y a rien de changé dans notre situation nationale.

Et comment ne le seraient-ils pas après avoir lu, non pas dans *Le Canada* ni dans *Le Soleil*, mais dans *La Patrie*, que M. Laurier a repoussé victorieusement les assauts de l'impérialisme?

N'était-ce pas en effet cette feuille qui disait à la date du 30 dernier:

« Nos lecteurs pourront constater, en lisant le discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes hier, que la dernière crise d'impérialisme ne l'a guère fait dévier de la voie qu'il s'est tracée aux dernières conférences coloniales, notamment à celles de 1902 et de 1907... »

Avec une énergie à laquelle tout le monde applaudira, le premier ministre a su résister au « dreadnoughtisme ». ¹

Autant de mots, autant de mensonges !

Le premier ministre a su résister au « dreadnoughtisme », dites-vous.

Mais vous savez bien que c'est tout le contraire qui est vrai.

Que demandaient en effet au gouvernement les partisans du « dreadnoughtisme », c'est-à-dire les impérialistes les plus enragés ?

D'offrir à la marine anglaise deux gros navires de guerre (voir le *Globe* du 26 mars et *La Patrie* du 29).

Or, la solution Laurier décrète la construction non pas de deux navires, mais de toute une flotte : c'est ce que dit explicitement le paragraphe 3.

Et voilà déjà un premier point sur lequel M. Laurier s'est montré plus impérialiste que le *Globe* lui-même.

1. Les partisans du « dreadnoughtisme » réclamaient une importante participation du Canada à la flotte impériale. « Dreadnought » ou « dreadnaught » désigne un grand vaisseau de guerre.

Mais ce n'est pas tout.

Ayant construit ces navires, nous ne nous contenterons point, comme le voulaient les impérialistes, de les donner purement et simplement à l'Angleterre «pour qu'elle s'arrange avec».

Quant à nous mettre en frais de générosité, nous n'entendons point faire les choses à demi.

Non seulement nous construirons cette flotte, mais encore nous l'équiperons et nous l'entretiendrons à nos frais, avec l'entente bien définie qu'elle sera à la disposition de l'Empire «chaque fois, dit M. Laurier dans sa résolution, que l'honneur et l'intégrité de l'Empire seront en jeu», — c'est-à-dire chaque fois qu'il y aura une guerre.

...De sorte qu'au lieu de résister, comme dit *La Patrie*, aux partisans du «dread...» etc., M. Laurier est véritablement allé dix fois plus loin que ceux-ci n'auraient osé l'espérer.

On répond à cela, dans les milieux comme le club Letellier, que M. Laurier, somme toute, s'est contenté de donner au jingoïsme une satisfaction platonique, et qu'au fond il a magnifiquement roulé lord Grey et tous les amis de lord Grey. — Car enfin, dit-on, le Parlement n'a rien précisé; il a bien exprimé sa sympathie pour l'Empire mais il n'en reste pas moins libre de faire ce qu'il voudra, quand il le voudra, et comme il le voudra.

Rien encore ne s'est dit de plus faux dans les luttes de hustings, rien ne s'est encore écrit de plus mensonger dans les colonnes des gazettes ministérielles.

La résolution ordonne en effet — textuellement — la PROMPTE organisation d'une flotte, sous la direction de l'Amirauté anglaise.

Pour ce qui est de l'argent que nous devons couler dans cette affaire, il est vrai que la résolution Laurier n'en fixe point le montant, mais il n'en était guère besoin: tout le monde sait bien que les vaisseaux de guerre ne se construisent pas pour des prunes, et lorsque nous disons qu'il ne faudra pas consacrer à cette entreprise, pour commencer, moins de quinze à vingt millions, nous avançons tout simplement une vérité de La Palisse.

Du reste, quant à faire quelque chose pour la défense impériale, nous ne pouvons nous contenter de moins de cela.

La Nouvelle-Zélande, qui n'a pas deux millions de population, a dépensé dans ce but, depuis un an, PLUS DE HUIT MILLIONS. Comment notre pays, qui aura dans deux ans, d'après M. Fisher (voir *Le Canada* du 7 avril) QUATRE FOIS la population de cette petite colonie, — comment notre pays pourra-t-il ne pas faire, au profit de la marine impériale, le sacrifice d'au moins quinze millions de piastres?...

Pas un homme ne pourra prétendre sérieusement que ces énormes dépenses, nous allons nous les imposer pour la défense du pays.

Il est évident, au contraire, qu'elles auront pour but principal et essentiel la défense de l'EMPIRE, — ainsi que le déclare, du reste, le texte même de la résolution Laurier.

Voilà qui explique à merveille la jubilation des impérialistes de Londres comme de Toronto, et en particulier celle du *Globe* qui salue aujourd'hui de fanfares frénétiques la gloire de notre future flotte de guerre. — Cette flotte, dit-il, qui au premier signal de la télégraphie sans fil s'en ira rejoindre les navires anglais sur n'importe quelle mer du monde...»

Par contre, il faudra trouver autre chose pour expliquer l'attitude de *La Patrie*. Car si l'on voit assez bien en quoi cette réforme charme le cœur de MacDonald, du *Globe*, ou de M. Graham du *Star*, on se demande vainement ce qu'elle peut offrir de si attrayant aux yeux de M. Louis-Joseph Tarte ou de M. Berthiaume.

Pas plus à M. Tarte qu'à M. Berthiaume, nous ne contestons le droit d'être pour ou contre l'impérialisme.

C'est leur affaire, et, bien que, pour notre part, nous ne voyions dans ce projet qu'une entreprise insensée et criminelle au point de vue canadien, nous ne voudrions point assurer qu'ils ont tort.

Ce que nous leur reprochons, ce n'est pas d'être partisans de l'impérialisme: c'est de cacher à leurs lecteurs — volontairement et systématiquement — la véritable signification, la réelle portée de la résolution que vient de voter le Parlement.

Ce que nous leur reprochons surtout, c'est d'avoir l'aplomb, — l'incroyable toupet — de vouloir parler au nom des Canadiens français, lorsque tout le monde sait que leurs journaux sont soutenus aux trois quarts par le capital anglais.

...Lorsque ce n'est un mystère pour personne que *La Presse*, aussi bien que *La Patrie*, sont à l'heure présente commanditées secrètement par M. Graham avec les fonds de lord Northcliffe, le grand apôtre de l'impérialisme en Angleterre et dans les colonies.

JULES FOURNIER
Le Nationaliste, 11 avril 1909.

Comment on veut étrangler la liberté de la presse

Voilà déjà plus d'un mois que M. le juge Robidoux, dans un arrêt qui restera, nous l'espérons, non moins fameux que ceux du regretté M. Cimon, condamnait notre confrère *Le Devoir* et notre ami M. Olivar Asselin, « conjointement et solidairement », à deux cents piastres de dommages-intérêts pour libelle. Le débat qui s'est poursuivi autour de la lutte municipale, en ces dernières semaines, nous a empêché de consacrer plus tôt à ce fait les commentaires qu'il mérite. Il est écrit que nous aurons toujours des juges parmi nous, mais ce n'est pas tous les soirs que l'on a l'avantage de rencontrer un candidat à la mairie qui prétend démontrer par vos mœurs dissolues l'innocence de son rôle dans l'affaire du Tramway. D'ailleurs, le jugement de M. Robidoux en lui-même peut offrir moins d'intérêt aujourd'hui que le 8 janvier: le principe qu'il illustre, comme la mentalité dont il s'inspire, n'en est pas moins d'une actualité toujours vivante.

Ce principe, que vient ainsi de sanctionner brutalement un tribunal de chez nous, c'est tout simplement la négociation absolue de la liberté de la presse. Nous demandons la permission de le prouver aussi brièvement que possible.

M. Robidoux eût-il condamné *Le Devoir* et son ancien rédacteur pour avoir publié, même de bonne foi, des faussetés, que la chose nous eût paru toute naturelle.

Eût-il infligé à notre confrère une amende de mille piastres, et non pas de deux cents, pour des assertions effectivement vraies mais déclarées fausses par M. Robidoux, que nous eussions protesté sans doute, mais de la manière seulement que nous protestons d'ordinaire contre une injustice judiciaire. Nous nous en serions pris, dans le juge, à l'homme, trop stupide ou trop malhonnête pour respecter le droit.

Il y a quelque chose de plus grave encore à nos yeux et de plus attristant dans le jugement de M. Robidoux, que l'erreur, inconsciente ou voulue, d'un juge parjure à son serment d'office, ou simplement gâteux. C'est que cet arrêt proclame qu'un journaliste, même s'il respecte les faits, n'a pas le droit d'employer contre son adversaire un seul mot qui puisse causer à ce dernier un « préjudice » quelconque.

De quoi s'agissait-il en effet dans la cause qui nous occupe? Résumons en quelques mots les faits.

Au mois de février 1910, *La Patrie* publiait, sur la question de la marine de guerre, toute une série d'articles tendant à montrer que les Canadiens français, « étant la minorité », n'avaient pas d'autre alternative, en l'occur-

rence, que de se plier au vœu des provinces anglaises, sans exprimer, même le plus discrètement, leur sentiment en la matière.

Le Devoir ayant paru un jour soupçonner que ces articles étaient fabriqués aux bureaux du *Star*, et non pas à *La Patrie*, le lendemain l'un des rédacteurs de M. Tarte, M. Antoine Gauthier, s'en reconnaissait publiquement l'auteur.

Cet acte, d'un journaliste canadien-français avouant sous sa signature qu'il avait, de lui-même et sans y être forcé, prêché à ses compatriotes ni plus ni moins que la renonciation à leurs droits politiques, ne fut pas sans étonner beaucoup de monde. Il indigna tout simplement notre ami Asselin, qui le commentait comme l'on va voir dans *Le Devoir* du 17 février 1910. Cet article forme la base même du jugement de M. Robidoux: c'est pourquoi nous le reproduisons ici dans son entier, sans y changer une virgule.

À PROPOS DE LA PATRIE

«Si quelque chose montre bien la déchéance du caractère canadien-français et l'urgence de l'œuvre de relèvement que nous avons entreprise, c'est la raison invoquée par la plupart de ceux qui se prononcent dans *La Patrie* pour la création d'une marine de guerre.

Ces braves gens, tout en admettant ou en donnant à entendre qu'ils sont personnellement opposés aux projets Laurier-Borden, déclarent que le Québec n'a d'autre alternative en l'occurrence que de suivre les provinces anglaises.

D'abord, que connaissent-ils de l'opinion des provinces anglaises? Les journaux et les députés canadiens-anglais sont en grande partie favorables à une forme quelconque de militarisme naval, qu'est-ce qui nous garantit qu'ils représentent le sentiment de leurs lecteurs ou de leurs commettants plus fidèlement que nos propres journaux et nos propres députés? Quelle raison avons-nous de croire qu'ils ne sont pas, eux aussi, embarqués dans la galère impérialiste et militariste par obéissance aveugle ou intéressée à deux ou trois hommes qui n'étaient eux-mêmes que les instruments inconscients de Chamberlain, de lord Northcliffe et de lord Grey? À lire la majorité des journaux quotidiens de langue française, de même qu'à entendre les petits et grands politiciens qui vivent du nom de Laurier, on dirait que les Canadiens français se sont embéguinés des vaisseaux de guerre au point de vouloir en mettre jusque sur le lac Saint-Jean et sur la petite rivière Saint-Pierre: si l'opinion anglaise s'exprime de la même façon, nous sommes bien renseignés!

Là cependant n'est pas la question. Il s'agit simplement de savoir si, au Canada, chaque fois que leurs origines et leurs traditions différentes portent les deux races anglaise et française à différer d'avis, la race la plus faible en nombre doit abdiquer son droit de suffrage. Il n'y a guère plus d'un an, toute la presse ministérielle canadienne-française dénonçait comme

des appels à la guerre de race quelques articles du *Halifax Herald* et du *Toronto News* qui, à la dernière des rigueurs, pouvaient comporter cette prétention. Pourquoi serait-il permis à *La Presse*, à *La Patrie*, au *Canada*, au *Soleil*, à *La Vigie*, de poser au profit de M. Laurier un principe qu'ils tiennent pour subversif de l'ordre national quand il est invoqué par des journaux anglais?

L'argument de nos feuilles ministérielles se double d'un mensonge. On dit d'une part aux Canadiens français que l'intérêt du plus grand nombre exige qu'ils dissimulent leur pensée, et l'on ajoute qu'en tout cas cette dissimulation ne tirera pas à conséquence, puisque le parlement restera le maître des mouvements de la marine. Nous le demandons à tout homme de bonne foi; si l'on nie au citoyen canadien-français le droit d'imposer sa manière de voir à son député, permettra-t-on davantage à celui-ci de parler franchement quand la question d'envoyer la flotte canadienne au secours de l'Angleterre se posera à brûle-pourpoint devant le parlement? On ne veut pas du plébiscite parce qu'il provoquerait dans le pays un débat trop vif. N'est-ce pas cette même raison, ce même prétexte qu'on a invoqué en 1899 et en 1905 pour amener la députation canadienne-française à voter contre ses convictions, contre sa conscience?

Non, le fond même de la thèse des journaux ministériels, c'est que la liberté de parole n'existe pas pour la minorité.

De là à demander la privation du droit de vote pour les Canadiens français, il n'y a pas même un pas.

Car, enfin, allons-nous aux urnes électorales pour le seul plaisir de faire une croix, peu importe pour qui et pourquoi, et élisons-nous des députés à seule fin de leur faire toucher \$ 2,500 par année?

Voilà la question.

Cette question, elle est autrement grave que les projets ministériels et oppositionnistes qui la ramènent sur le tapis. Elle s'est réglée dans le sang en 1837. À quel degré d'abjection sommes-nous donc tombés, pour que des journalistes canadiens nous demandent aujourd'hui d'en renverser la solution? Et de quel sceau d'infamie marquerons-nous les renégats qui s'emploient à cette sale besogne, et qui, tel le Gauthier de *La Patrie*, s'en font gloire?»

C'est pour cet article, répétons-le, et pour cet article seulement, que notre confrère a été condamné. Le demandeur se plaignait bien aussi de quelques autres écrits: seulement le tribunal a jugé que ceux-là étaient inoffensifs et que M. Gauthier, «de ce chef, ne pouvait prétendre à des dommages contre les défendeurs» (page 3 de l'Arrêt).

Cet article, au moins, M. Robidoux juge-t-il qu'il s'appuie sur des faits faux?

Point du tout!

Il en admet au contraire le bien-fondé, et comment d'ailleurs pourrait-il ne pas l'admettre? Il reproche aux défendeurs un seul paragraphe: c'est

celui où Asselin, après avoir prouvé clair comme le jour que la thèse de *La Patrie* équivaut «à demander la privation du droit de vote pour les Canadiens français», en arrive à caractériser par le mot de «renégats» le rôle de ce journal et de ses rédacteurs (voir plus haut).

Considérant que l'expression de renégat est une expression outrageante en soi et qui contient les éléments juridiques constitutifs du délit d'injure; que c'est sans excuse, mais (sic) par malice évidente, que le demandeur est pris à partie, dans ledit paragraphe, et que la qualification de renégat lui est appliquée;

Considérant que le demandeur en a éprouvé un préjudice moral grave et que, par suite, les défendeurs se sont rendus passibles de dommages-intérêts envers lui...(Page 5 de l'Arrêt)

Suivent des références à différents auteurs. Et c'est tout! tout! tout!

Le juge ne conteste en aucune façon la vérité des faits: loin de là il les admet implicitement. Il reconnaît que jusqu'à l'avant-dernière ligne de son article le défendeur a fidèlement exposé le rôle du demandeur: par exemple! il lui défend bien, à cette avant-dernière ligne, de résumer d'un mot tout son écrit, même si ce mot est juste, car ce mot, même juste, constitue une injure, «il contient les éléments juridiques constitutifs du délit d'injure».

Donc, il sera entendu désormais, de par M. Robidoux, que celui qui propose à ses compatriotes de renoncer à leurs droits politiques, et qui émette cette proposition sur le sophisme et le mensonge, n'est pas un renégat.

On pourra bien le prouver, le tribunal lui-même pourra bien l'admettre; seulement on ne pourra pas le dire.

Voilà au moins une belle jurisprudence!

De même, il sera permis à un journaliste de savoir qu'un fonctionnaire public a fait un faux, et même d'indiquer ce faux par des périphrases: il ne pourra pas traiter ce fonctionnaire de faussaire, même s'il peut prouver son accusation. Ce mot de faussaire est une injure.

Il lui sera bien permis de dénoncer pareillement un ministre coupable de malversation: — à condition toutefois de ne pas le traiter de malversateur. Le mot malversateur contient en effet, comme le mot renégat, «tous les éléments juridiques constitutifs du délit d'injure».

Et puis, le malversateur pourrait «en éprouver», tout comme le rédacteur de *La Patrie*, «un préjudice moral» (voir plus haut). — Comment le nier?

En vain tenteriez-vous là-dessus, journaliste coupable, d'expliquer au juge Robidoux que si la vérité constitue une injure pour le demandeur ce n'est pas de votre faute!

En vain répéteriez-vous sur tous les tons au savant juge que si cet homme éprouve «un préjudice moral,» il n'a qu'à s'en prendre à lui!

M. Robidoux ne vous écouterait seulement pas.

- « Mais puisque vous admettez que c'est la vérité! » diriez-vous.
- « Éléments juridiques constitutifs du délit d'injure... Préjudice moral... »

Et pan! pan! il vous collerait \$ 200. Peut-être plus.

Pour vous consoler, il vous resterait de parcourir ses références.

Celles qu'il indique dans son jugement contre Asselin ne doivent pas être d'une petite curiosité.

«Tribunal Corr. de la Seine», 20 février 1889:

1. *Gazette du Palais*, 1889, I, page 555.
2. Le Poitevin. *Traité de La Presse*, page 332.

Il est remarquable que M. Robidoux, dans ce singulier jugement, ait cru devoir s'appuyer presque exclusivement sur la jurisprudence française.

Faut-il insister sur ce point?

Vraiment le savant juge a passé là les bornes de la fantaisie. Vouloir appliquer aux pays parlementaires anglais la jurisprudence française en matière de presse, c'est tout simplement se moquer des gens. Ni Pothier, ni Patru, ni aucun de ces autres grands auteurs de droit français — y compris ceux du Code Napoléon — n'ont écrit pour notre régime politique, ni du reste, la plupart d'entre eux, pour aucun régime de liberté politique. M. Robidoux ne le sait-il pas? M. Robidoux ignore-t-il vraiment cela, et aussi que les annales judiciaires contemporaines en France, débordent de jugements contraires à la plus légitime liberté de parole — tels ceux qui à tout bout de champ frappent un évêque ou un père de famille pour avoir critiqué la direction d'une école laïque?

Pourquoi n'avoir pas plutôt consulté la jurisprudence anglaise? Pourquoi n'avoir pas plutôt interprété la loi dans son sens le plus large et le plus équitable?

Pourquoi?... M. Robidoux le sait-il lui-même?

Le monde a fait bien du chemin depuis vingt ans! comme disait Sauret de Saint-quelque-chose. Il y a vingt ans M. Robidoux croyait, comme nous croyons aujourd'hui, que la liberté de la presse est une chose sacrée.

Il croyait que dans une démocratie, le journalisme, à condition de respecter les faits, de n'en rien changer, de n'en rien omettre, a le droit de les commenter comme il lui plaît dans les bornes du bon sens.

Il voyait alors dans ce droit l'une des sauvegardes essentielles de la société.

Que les temps sont changés ! Le voici prêt maintenant à frapper de ses arrêts tout journaliste coupable d'avoir employé des mots durs, même pour dire la vérité !

Il n'aperçoit pas où cette tyrannie nous conduit. Il n'aperçoit pas à qui elle profite : ministres prévaricateurs, accapareurs du bien public, journalistes félon, bref toutes les pires espèces de coquins ou de faiseurs, à qui l'on ne pourra bientôt plus dire leurs noms, si cela continue, que dans le style relevé de Bourdaloue ou la langue à périphrases de l'abbé Delille.

Enfermé, comme tant d'autres, dans le lard de la fortune faite, il s'est vu glisser insensiblement, par paresse d'esprit, par nonchalance, par apathie, dans la mentalité nouvelle qui l'inspire, et qui lui fait prendre aujourd'hui, tout naturellement, l'impuissance pour la modération, la banalité pour la dignité et, inversement, les droits les plus élémentaires de la liberté de parole pour les excès de l'injure et de la passion.

Il a complètement perdu toutes ses notions d'autrefois sur les droits de la critique, il les a complètement oubliées.

Et il sera aujourd'hui l'homme le plus surpris du monde de s'entendre dire qu'il a commis sans s'en douter, dans son jugement du 8 janvier, à l'endroit d'un journaliste et contre la liberté de la presse, une action indigne.

JULES FOURNIER

L'Action, 10 février 1912, page 4.

Bibliographie

I. SOURCES¹

A) Livres et brochures de Jules Fournier

Souvenirs de Prison, préface d'Olivar Asselin, (Première série, la cellule no 14), Montréal, 1910, S.e., 64p.

Anthologie des Poètes Canadiens, mise à jour et préfacée par Olivar Asselin, Granger Frères éditeurs, Montréal, 1920, 312p.

Anthologie des Poètes Canadiens, mise à jour et préfacée par Olivar Asselin, Deuxième édition. Granger Frères éditeurs, Montréal, 1920, 312p.

Mon Encrier, préface d'Olivar Asselin, Mme Jules Fournier éditeur, Montréal, 1922, 2 vol., 212p. et 200p.

Anthologie des Poètes Canadiens, mise à jour et préfacée par Olivar Asselin, Troisième édition. Granger Frères éditeurs, Montréal, 1933, 300p.

Nos Amis les Québécois, (Album de caricatures, dessins de Charles Huard), Jules Fournier éditeur, Montréal, s.d., 32p.

La Cité des Livres, opusculé préparé par Fournier et contenant la liste des livres de sa bibliothèque, S.d., 46p.

B) Feuilleton

Le Crime de Lachine. Roman canadien, anonyme, paru dans le Canada. Première partie: AMOUR, du 23 décembre 1905 au 30 décembre 1905. Deuxième partie: LES PAS SUR LA NEIGE, du 2 janvier 1906 au 11 janvier 1906. Troisième partie: LA VEUVE, du 12 janvier 1906 au 18 janvier 1906.

C) Articles de revues

Les Pleurs de l'exilé, dans le *Monde Illustré*, Montréal, 14 octobre 1899. p. 374.

Les Prisonniers du Gouffre, dans le *Monde Illustré*, Montréal, 3 février 1900, p. 644-645.

Les Prisonniers du Gouffre, (suite) dans le *Monde Illustré*, Montréal, 10 février 1900. p. 660-661.

Comme Préface, dans la *Revue Canadienne*, Montréal, vol. 2, tome LI, juillet 1906. p. 23-33.

Réplique à M. Ab der Halden, dans la *Revue Canadienne*, Montréal, vol. 1, tome LII, 1907. p. 128-136.

Chanteclerc à la Scène, dans la *Revue Canadienne*, Montréal, vol. VI, juillet 1910. p. 45-57.

1. Bibliographie préparée par Adrien Thério et publiée dans *Mon Encrier*, Montréal, Fides, 1965.

D) Articles de journaux

Jules Fournier a collaboré à *La Presse* de 1903 à 1904; au *Canada* de 1904 à 1908; au *Nationaliste* de 1906 à 1910; au *Devoir* de janvier à mars 1910; à *La Patrie* de 1910 à 1911 et a fondé *L'Action* qu'il a dirigé de 1911 à 1916. Nous donnons ci-après une liste de ses principaux articles par ordre chronologique.

1) Du Canada

- Chez les Franco-Américains, Les Principaux groupements*, 31 octobre 1905. p. 4.
Chez les Franco-Américains, Les Principales industries, 7 novembre 1905. p. 9.
Chez les Franco-Américains, Leur vie, 16 novembre 1905. p. 4.
Chez les Franco-Américains, Leur influence politique, 1^{er} décembre 1905. p. 4.
Chez les Franco-Américains, De quoi demain sera-t-il fait? 18 janvier 1906. p. 3.

2) Du Nationaliste

- Ce canon boer*, (P.B.) 6 juin 1904. p. 1.
L'instruction obligatoire, (P.B.) 17 juin 1906. p. 2.
Le péril de l'immigration, (P.B.) 26 août 1906. p. 1.
L'élément français au Canada, (P.B.) 2 septembre 1906. p. 1.
Le prix du sang, (P.B.) 13 janvier 1907. p. 2.
La proie pour l'ombre, 24 janvier 1908. p. 1.
Le congrès de la presse, 31 janvier 1908. p. 1.
Pro Domo, 7 février 1908. p. 1.
La faillite de la colonisation, 7 février 1908. p. 2.
Le Canada, colonie pénale, 5 avril 1908. p. 1.
Voleur de réputations, 3 mai 1908. p. 1.
M. Laurier et la canaille, 3 mai 1908. p. 1.
Bourassa dans la mêlée, 10 mai 1908. p. 1.
Un scandale, 17 mai 1908. p. 1.
Combattons l'immoralité, 24 mai 1908. p. 4.
Les forêts de Bondy, 7 juin 1908. p. 2.
La prochaine législature, 14 juin 1908. p. 1.
M. Laurier et l'idéal politique, 28 juin 1908. p. 4.
Donnez-nous des voleurs intelligents, 5 juillet 1908. p. 1.
Les Mange-Français à Ottawa, 5 juillet 1908. p. 1.
No French need apply, 5 juillet 1908. p. 4.
Ils en deviennent fous! 5 juillet 1908. p. 2.
Les miettes de la table, 5 juillet 1908. p. 4.
Un imbécile, 19 juillet 1908. p. 4.
Autour d'un petit article, 2 août 1908. p. 1.

La sécession du Canada, 9 août 1908. p. 1.
Politique nationaliste, 6 septembre 1908. p. 1.
Le triomphe du préjugé de race, 1^{er} novembre 1908. p. 1.
Pourquoi pas un Canadien ? 21 novembre 1908. p. 2.
M. Louis-Philippe Brodeur, 28 novembre 1908. p. 2.
Complice des pillards, 6 décembre 1908. p. 1.
Examen de conscience, 28 février 1909. p. 1.
M. Rodolphe Lemieux et M. Bourassa, 28 février 1909. p. 1.
Lettre ouverte à M. le Docteur Choquette, 7 mars 1909. p. 4.
Un événement inoubliable, 14 mars 1909. p. 2.
Après vous, mon cher Jaurès, 21 mars 1909. p. 1.
Langage de voyou, 28 mars 1909. p. 4.
Dans le tourbillon, 4 avril 1909. p. 1.
L'impérialisme et la presse, 11 avril 1909. p. 1.
La prostitution de la justice, 9 mai 1909. p. 1.
Trois ex-voyous, 9 mai 1909. p. 3.
Le procureur-général et le «Nationaliste», 16 mai 1909. p. 1.
Lettre ouverte à M. Lomer Gouin, 16 mai 1909. p. 4.
M. Alexandre Taschereau, 23 mai 1909. p. 1.
C'était le beau temps, 4 juillet 1909. p. 4.
Gardé en otage, 4 juillet 1909. p. 1.
En marge d'un discours, 18 juillet 1909, p. 1.
Nos origines littéraires, 18 juillet 1909. p. 3.
Nos «honorables» : M. Charles Devlin, 8 août 1909. p. 1.
La race française est-elle en décadence ? 17 octobre 1909. p. 4.
Et vive l'instruction publique !... 14 novembre 1909. p. 4.
Un grand explorateur, 28 novembre 1909. p. 1.
La statue de Mercier, 5 décembre 1909. p. 1.
Réminiscence classique, 12 décembre 1909. p. 1.
Ces journaux modérés, 6 mars 1910. p. 1.

3) Du Devoir

Mon Encrier, 10 janvier 1910. p. 1.
Une histoire du Ton-Kin, 14 janvier 1910. p.1.
Au congrès canadien-français, 19, 20, 21 janvier 1910. p. 1.
Je les poursuis, 29 janvier 1910. p. 1.
Chez M. L.-O. David, 7 février 1910. p. 1.
La comète, 9 février 1910. p. 1.
Franc-maçon, 10 février 1910. p. 1.
Hindous et Canadiens français, 11 février 1910. p. 1.
La députation canadienne-française, 22, 23, 24, 25 février 1910. p. 1.
Cessez vos insultes, 1^{er} mars 1910. p. 1.

4) De La Patrie

La France moderne vue par un Canadien, 16 avril 1910. p. 1.
Les élections françaises, 20 avril 1910. p. 1.
Lettre de France, 18 mai 1910. p. 12.
Un interview de M. Henri Rochefort, 24 mai 1910. p. 7.
Au cœur de la Normandie, 27 mai 1910. p. 9.
Une visite à Mistral, 7 juin 1910. p. 6.
Le journal d'un découvreur, 16 juin 1910. p. 6.

5) De L'Action

En décomposition, 15 avril 1911. p. 1.
L'absorption du Canada, 13 mai 1911. p. 2.
Paix à Dollard, 13 mai 1911. p. 4.
Un scandale, 20 mai 1911. p. 2.
Le pays est prospère, 27 mai 1911. p. 4.
Comment on prépare un schisme, 10 juin 1911. p. 4.
Où a-t-il pris ses \$ 200,000? 24 juin 1911. p. 1.
Prêts à vendre toute une race, 24 juin 1911. p. 4.
Comment on vole un siège épiscopal, 12 août 1911. p. 4.
Un bandit et un goujat, 14 octobre 1911. p. 4.
Mgr Scollard et les Canadiens français du Nouvel Ontario, 16 décembre 1911. p. 4.
«Le Paon d'Émail!» 30 décembre 1911. p. 1-4.
La reculade, 9 mars 1912. p. 4.
Le comble du culot, 20 avril 1912. p. 4.
M. Gouin millionnaire, 27 avril 1912. p. 1.
Les trois grandes œuvres de M. Gouin, 4 mai 1912. p. 1.
Que ceux qui ont des yeux voient! 10 août 1912. p. 1-4.
Notre presse rurale, 7 septembre 1912. p. 4.
Pour faire l'éloge de la banque internationale du Canada, 28 septembre 1912. p. 1.
Un cas pathologique, 26 octobre 1912. p. 4.
M. l'abbé Chartier «professeur», 26 octobre 1912. p. 1-4.
Une infamie, 9 novembre 1912. p. 1.
Asselin président de la St-Jean-Baptiste, 12 avril 1912. p. 1.
M. Louis-Joseph Tarte et la prise de Scutari, 26 avril 1913. p. 1.
Québécois, 17 mai 1913. p. 1.
Un nouveau livre canadien: «Le Cœur en Exil», par René Chopin, 28 juin 1913. p. 1.
Un satyre, 12 juillet 1913. p. 1.
Un thaumaturge, 4 octobre 1913. p. 1.
Campagne criminelle, 1^{er} novembre 1913, p. 1.
Deux nouveaux livres, 15 novembre 1913. p. 1.
M. Gouin n'a pas honte, 14 février 1914. p. 1.
Ce que je ferais si j'étais échevin, 7 mars 1914. p. 1.

Louis Veuillot et sa conception de la «liberté», 9 septembre 1914. p. 1.
Dites si ce n'est pas effrayant! 19 septembre 1914. p. 1.
Une fumisterie à dénoncer, 26 septembre 1914. p. 4.
Des Anglais et de quelques autres choses, 31 octobre 1914. p. 1.
Culture allemande, 14 novembre 1914, p. 1.
L'intellectualisme allemand, la civilisation allemande, 14 novembre 1914. p. 1.
Un rédacteur du Canada écrit finement... 14 novembre 1914. p. 3.
Enrôlez-vous braves «Frenchmen»! 28 novembre 1914. p. 4.
Élargissez-vous le front! 19 décembre 1914. p. 1.
Race de voleurs, 27 février 1915. p. 1.
Au Monument National, mardi, 10 avril 1915. p. 1.
Sur une page de M. Maurice Barrès, 26 juin 1915. p. 1.
Discours à M. le maire Martin, 2 octobre 1915. p. 1.
M. Montpetit n'acceptera pas, 23 octobre 1915. p. 1.
L'affaire Fournier-Martin, 6 novembre 1915. p. 1.
Les Canadiens français et la guerre, 4 décembre 1915. p. 1.
Sur une injustice de M. Bourassa, 11 décembre 1915. p. 1.
Aux électeurs de St-Jacques, 25 décembre 1915. p. 1.
«L'Action» prend congé, 29 avril 1916. p. 1.

II. ÉTUDES²

- [Anonyme], «Pages d'amour et de haine... Jules Fournier». *Le Matin*, février 1923, pp. 3-4.
- ASSELIN, Olivar.
Préface de *Mon Encrier*, édition de 1922, pp. ix-xi, et des éditions de 1965 et 1970, pp. 19-24.
- B., P.-M.
«Jules Fournier», *Le Droit*, 20 avril 1918, p. 5.
- BASTIEN, Hermas.
«Jules Fournier, journaliste et fine lame (1884-1918)», *Qui? Art, musique, littérature*, septembre 1953, pp. 3-24 [reproduit dans *Ces écrivains qui nous habitent*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 1969, pp. 31-52].
- BERNARD, Harry.
«En marge de Jules Fournier», *L'Action canadienne-française*, avril 1923, pp. 239-244 [reproduit dans *Essais critiques*, pp. 125-134].
- CHARPENTIER, Fulgence.
Les Heures littéraires, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française ltée, 1929, pp. 67-84.
- DAIGNEAULT, Claude.
«Un paladin du journalisme. Mon encrier de Jules Fournier», *Le Soleil*, 17 avril 1965, p. 12.
- DESMARCHAIS, Rex.
«Tentatives», dans *Les Oeuvres d'aujourd'hui*, pp. 90-97.
- DOMINICO, Fra.
[Pseudonyme]. «Guerre à l'à peu près». *Revue dominicaine*, juillet-août 1922, pp. 289-291.
- DUHAMEL, Roger.
«Le Souvenir de Fournier», *La Patrie*, 19 juin 1955, p. 83; «Jules Fournier», *La Patrie du dimanche*, 8 février 1959, p. 39; «Jules Fournier», *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, vol. VII, *Profils littéraires*, pp. 87-103.
- FERGUSON, John.
«Bibliographie, Jules Fournier, Mon encrier». RUO. janvier-mars 1966, p. 207.
- FORTIER, Henriette.
«Bio-bibliographie de Jules Fournier». Montréal, École de bibliothécaires, Université de Montréal, 1942, 138f.

2. Bibliographie tirée du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Tome II, Montréal, Fides, 1980, pp. 723-726, à la suite de l'article *Mon Encrier* rédigé par Alonzo Le Blanc.

- GAGNON, Louis-Philippe.
 «Essai sur le caractère et les idées de trois maîtres d'escrime de notre journalisme, Arthur Buies (1840-1901), Olivar Asselin (1875-1937), Jules Fournier (1884-1918)». Thèse de maîtrise ès arts, Ottawa, Université d'Ottawa, 1941, f. 108-146.
- GOBIN, Pierre.
 «Mon encrier de Jules Fournier [...]». *Livres et Auteurs canadiens*, 1965, pp. 111-112.
- GOURD, Anne.
 «Au pays des livres, Éditions canadiennes, Mon encrier de Jules Fournier». *Actualité*, octobre 1965, p. 33.
- GRIGNON, Claude-Henri.
Ombres et Clameurs, pp. 67-94.
- HALDEN, Charles Ab Der.
 «Réponse à M. Jules Fournier». *La Revue canadienne*, 1906, pp. 315-323.
- HÉNAULT, Gilles.
 «Un humoriste de classe, Jules Fournier». *Horizons*, novembre 1939, pp. 20, 28-29.
- LABERGE, Albert.
Peintres et Écrivains d'hier et d'aujourd'hui, pp. 11-12.
- LANCTÔT, Gustave.
 «Mon encrier de Jules Fournier». *La Revue moderne*, janvier 1924, pp. 18-20.
- MADELEINE [Pseudonyme de madame Wilfrid-A. Huguenin].
 «Un grand écrivain». *La Revue moderne*, juillet 1922, pp. 7-8.
- MATHIEU, Bernard-M.
 Dialogues avec les livres d'hier et d'aujourd'hui, Jules Fournier: Mon encrier». *Lectures*, septembre 1965, pp. 8-9.
- MAURAUULT, Olivier.
 «Notes de critique. Mon encrier par Jules Fournier». *Revue trimestrielle canadienne*, décembre 1922, pp. 489-490 [reproduit dans *Brièvetés*, 1928, pp. 116-119].
- MONTPETIT, Édouard.
 «Jules Fournier». *L'Ordre*, 11 janvier 1935, p. 4.
- NANTEL, Bernard.
 «Billet du jeudi, Fournier, l'ironie, libelle et cie». *Le Quartier latin*, 5 mars 1936, p. 19; «Billet du jeudi. Tout ce qui passera par la tête». *Le Quartier latin*, 12 mars 1936, p. 11.
- PARADIS, François.
 «Ce qu'il faut lire, Mon encrier». *La Revue nationale*, août 1922, pp. 249-251.
- POISSON, Roch.
 «Fournier: un maître en journalisme...». *Photo-Journal*, semaine du 19 au 26 janvier 1966, p. 69; «Hommages à Jules Fournier». *Photo-Journal*, semaine du 24 au 31 mai 1967, p. 68.

POTVIN, Damase.

«Revue des lectures». *Le Terroir*, juin 1922, p. 85.

THÉRIO, Adrien [Pseudonyme d'Adrien Thériault].

«Souvenons-nous de Jules Fournier». *L'Action nationale*, avril 1953, pp. 310-320; «Littérature canadienne, Jules Fournier... homme de lettres». *RUL*, juin 1953, pp. 887-901; «Les Grands Procès de Fournier». *L'Action nationale*, juillet-août 1953, pp. 474-493; *Jules Fournier, journaliste de combat*, Montréal, Fides, 1954, 244 p.; *Jules Fournier, Préface des éditions de Mon Encrier* de 1965 et 1970, pp. 7-12; *Jules Fournier*, Collection des classiques canadiens, Montréal, Fides, 1957.

À l'occasion de la création du prix Jules-Fournier, le Conseil de la langue française a fait préparer par monsieur Alonzo Le Blanc, professeur à l'Université Laval, une biographie de ce journaliste et une anthologie de ses oeuvres. Il est heureux de présenter cet ouvrage au public en hommage à ce grand serviteur québécois de la langue française.

Le présent opusculé regroupe quelques extraits traitant de la vie journalistique elle-même, des problèmes encore vivaces inhérents à l'usage de la langue française en Amérique, et enfin, de sujets qui intéressent la collectivité québécoise conçue comme foyer de culture, sujets qui préoccupaient ardemment Jules Fournier et auxquels il consacra les meilleures années de sa brève existence. Ces pages sont suivies d'une bibliographie indiquant les sources où chacun pourra ensuite, à loisir, s'abreuver.

Olivar Asselin disait de Jules Fournier qu'il «*est probablement, à tout prendre, l'intelligence la plus complète et la plus fine qui ait encore paru parmi nous. En politique, en littérature, en pédagogie, en linguistique, en histoire, il aura pensé juste. Son oeuvre parle par elle-même, aucun commentaire ne la pourrait grandir*».

Alonzo Le Blanc

M. Le BLANC, originaire de la Gaspésie, après des études secondaires classiques à Gaspé et au Collège Bourget, obtient un baccalauréat ès arts «summa cum laude» de l'Université de Montréal en 1953. En 1965, l'Université Laval lui décerne une licence ès lettres classiques avec la mention «magna cum laude». Boursier du Conseil des Arts du Canada, il fait ses études de doctorat à Paris et à l'Université de Rennes.

En 1972, il soutient à l'Université de Haute-Bretagne à Rennes, en France, avec la mention «très honorable», une thèse de doctorat intitulée: **Politique et tragédie chez Henry de Montherlant**.

Depuis 1968, il consacre sa vie à l'étude et à l'enseignement. Spécialiste de l'histoire de la critique et des idées au Québec, monsieur Le Blanc est professeur titulaire à la Faculté des lettres de l'Université Laval.

Il est co-auteur du **Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec**, tome II (1900-1939) et suivants. Montréal, Fides, 1980.



Gouvernement du Québec
Conseil de la langue française